Si les fermiers français ferment boutique, on va manger quoi ? Même le chiffre de la dette de l'Etat est truqué.

voir bloc-notes pages 4 à 7.

L'Hebdo Bourseplus®
Impertinent, Indépendant et libre de toute publicité

Hebdomadaire politiquement et économiquement incorrect

N° 1123 bis - Vendredi 28 janvier 2022 - 5,20 €- Belgique: 4,50 € - DOM : 4,90 € - TOM : 970 CPF - Maroc: 45 DH - Gabon, RD Congo, Sénégal, Cote d'Ivoire : 3 600 CFA

Déserts médicaux, zones blanches, précarité...

Les communes rurales représentent plus de 85% du territoire et environ 35% de la population : la classe politique a tiré un trait sur ses soucis, accélérant le déclin agricole (viticulture et pêche comprise), commerçant, industriel et minier des territoires.

La ruralité n'a pas dit son dernier mot : les 43 mesures urgentes proposées par Nicolas Miguet.

Depuis plus de vingt-deux ans déjà, L'Hebdo BoursePlus (seul hebdomadaire sans publicité et sans banquier ou gros groupe au capital) donne la parole à près de 50 maires ruraux chaque année, qui agissent contre vents et marées. A partir du terrain et de centaines de rencontres, Nicolas Miguet, le candidat de la ruralité, a rédigé ses 43 propositions urgentes à mettre dans le débat d'avril 2022.

Photos DR

Organiser une très bonne nouvelle.

La première bonne nouvelle, pour la ruralité, c'est qu'elle regorge d'initiatives, que vous allez pouvoir lire au fil des pages et des interviews de maires de ce numéro spécial. La deuxième bonne nouvelle, c'est que plus de 34.000 femmes et hommes, maires ou maires délégués de communes rurales, peuvent " remettre l'église au coeur du village " en permettant qu'il y ait enfin en 2022 un candidat à l'élection présidentielle qui porte les idées de bon sens et de la ruralité dans le débat de l'élection présidentielle. Ce débat est actuellement capté à 100% par des candidates et candidats de l'Ile-de-France. Je suis le seul à vivre, travailler, faire travailler des dizaines de personnes via mon entreprise dans la ville où je suis né en janvier 1961 : Verneuil-sur-Avre (27). Il faut arroser les racines d'un arbre. Il faut que les élus de la ruralité arrêtent de s'abstenir et parrainent la candidature du seul avocat de leur cause magnifique : préserver et transmettre la France que nous avons reçue en héritage. Vous venez tout juste de recevoir le bulletin de présentation envoyé par le Conseil Constitutionnel. Ne le jetez pas ! Apposez-y le nom du candidat de la ruralité : NICOLAS MIGUET. Vous serez alors parmi les organisateurs d'une vraiment très bonne nouvelle : la prise de conscience est le préalable au rebond. Faisons ensemble de 2022 une bonne année. Très bonne santé à vous qui me lisez et à tous les vôtres.

N.M.

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

REGLES DE « PARRAINAGE » DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Chaque candidat à l'élection présidentielle doit recueillir le « parrainage » de **500 élus**. En conséquence, l'expression de choix démocratiques en dépend. Quelles sont les règles et implications pour les maires ?

Qui peut « parrainer » ?

Parmi les élus habilités à « présenter un candidat », terme officiel pour désigner le fait de « parrainer » un candidat, **figurent les maires** (y compris les maires délégués des communes déléguées et des communes associées et les maires des arrondissements de Paris, de Lyon et de Marseille) **et les présidents des organes délibérants des métropoles, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes**.

Sont également habilités à donner un « parrainage » les élus suivants : les membres du Parlement, des conseils régionaux, de l'Assemblée de Corse, des conseils départementaux, du conseil de la métropole de Lyon, de l'Assemblée de Guyane, de l'Assemblée de Martinique, des conseils territoriaux de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, du Conseil de Paris, de l'assemblée de la Polynésie française, des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie, de l'assemblée territoriale des îles Wallis-et-Futuna, les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ou présidents des conseils consulaires, le président du conseil exécutif de Corse, le président du conseil exécutif de Martinique, le président de la Polynésie française, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les ressortissants français membres du Parlement européen élus en France.

Les parrainages (ou « présentations » selon le terme juridique) doivent émaner d'élus d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer différents, sans dépasser 50 pour un même département ou une même collectivité d'outre-mer.

Chaque élu ne peut « parrainer » qu'un seul candidat et son choix est irrévocable (une fois le « parrainage » envoyé, il ne peut être retiré). **C'est une compétence personnelle de l'élu habilité à « parrainer ».**

Comment « parrainer » ?

Le Conseil constitutionnel établit le formulaire de « parrainage », accompagné d'une enveloppe spécifique, qui sera adressé par les préfectures aux élus habilités à présenter un candidat.

Les élus renverront, **exclusivement par voie postale**, au Conseil constitutionnel le formulaire, revêtu de leur signature, à l'aide de l'enveloppe fournie.

1
Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
41 quai d'Orsay / 75343 Paris cedex 07 / tél. 01 44 18 14 14 / fax 01 44 18 14 15 / www.amf.asso.fr

NB : Par dérogation, dans les départements et collectivités d'outre-mer ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, les présentations pourront être déposées auprès du préfet.

Quand envoyer son « parrainage » ?

La période pendant laquelle les élus pourront envoyer leur parrainage au Conseil constitutionnel durera ***a minima* quatre semaines**.

En effet, selon la loi, le recueil débutera à partir de la publication du décret de convocation des électeurs (fixée à « *au moins dix semaines avant le premier tour* » par la loi organique n° 2021-335 du 29 mars 2021) et sera clos six semaines avant.

Ces « parrainages » valent-ils soutien ?

Les élus signent un document par lequel ils acceptent de « présenter un candidat », sans forcément marquer un soutien politique. Les motivations peuvent être multiples et appartiennent à chaque signataire qui donc partage ou non les convictions du candidat « présenté ». Tous les cas de figure sont possibles.

Ces « parrainages » sont-ils publics ?

Le nom et la qualité des élus qui auront « parrainé » un candidat, avec mention du nom du candidat, seront publiés sur le site du Conseil constitutionnel, et cette liste sera mise à jour au moins deux fois par semaine, au fur et à mesure de la validation des « parrainages » reçus.

La liste intégrale et définitive sera publiée 8 jours au moins avant le premier tour, sur le site du Conseil constitutionnel et au Journal officiel.

2
Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
41 quai d'Orsay / 75343 Paris cedex 07 / tél. 01 44 18 14 14 / fax 01 44 18 14 15 / www.amf.asso.fr

L'Association des Maires de France incite les élus à ne pas s'abstenir de parrainer.

Présenter un candidat (une candidate) c'est utiliser un droit consubstantiel au mandat de maire (ou de maire-délégué), ce n'est pas soutenir un candidat. Le communiqué de l'AMF est clair.

C'est juste permettre l'expression d'une plus grande pluralité dans le cadre de l'élection présidentielle. Vous avez les cartes en main pour permettre à la ruralité d'être représentée.

S'abstenir, dans un contexte de désertion des urnes, c'est donner le mauvais exemple. En 2017, plus de 80% des maires et maires-délégués de France n'ont pas utilisé leur droit constitutionnel de présentation d'un candidat. Merci d'avance à toutes celles et ceux qui permettront que les propositions de bon sens que je porte puissent s'exprimer pour le scrutin des 10 et 24 avril 2022.

Oui, la ruralité n'a pas dit son dernier mot.

Fidèlement à vous,
Nicolas MIGUET.

Si les fermiers français ferment boutique, on va manger quoi ?

Dans la grande distribution, vous trouvez de plus en plus de produits importés de l'étranger (des oignons de Nouvelle-Zélande et d'Australie, croisés récemment à Intermarché, des salades venues d'Espagne, du porc allemand...), avec un " bilan carbone " déplorable. Les produits de l'agroalimentaire utilisent souvent des matières premières " origine UE " (sans précision, bien entendu). On sait que notre balance commerciale automobile est passée d'un excédent coquet en 2000 à un déficit abyssal en 2020, mais on ignore trop souvent que notre " Ferme France " est devenue fortement déficitaire lors de la même période. Les exportations de vins, de champagnes, de spiritueux ne compensent plus, sans compter que les Français sont passés de la " fine à l'eau " au whisky, au gin et au rhum (importés) depuis déjà longtemps. Notre ruralité était constituée de plusieurs millions d'exploitations agricoles ou maraîchères lorsque je suis né, en janvier 1961. Elles ont disparu à presque 90% en deux générations ! C'est fou... et en plus, les " écolo-islamo-verdâtres " se permettent de critiquer matin, midi et soir notre monde rural. Pas de réaction de journalistes ignorants lorsque Yannick Jadot a osé parler du " gavage industriel " des oies et des canards lors de la production de foie gras ! La réalité, c'est que ce sont de tout petits élevages un peu partout en France. Lorsque je suis la fenêtre ouverte dans mon bureau du Moulin de la Tour Grise, j'entends les cris des oies de chez M. Callebaud, qui est un excellent producteur local... juste de l'autre côté de la RN 12, des oies qui mangent l'herbe des prés jouxtant l'Avre. Qualité garantie pour les foies comme pour la viande. Si la pandémie et les confinements ont pu remettre sur le devant de la scène le rôle des agriculteurs, le profil de la « ferme France » et de ceux qui y travaillent est en profond bouleversement. Le grand recensement agricole décennal, réalisé par le ministère de l'Agriculture entre mars et octobre est un choc. Entre 2010 et 2020, l'Hexagone a vu disparaître une exploitation sur cinq. Avec 389.000 fermes recensées en 2020, 100.000 exploitations ont disparu. Si le modèle agricole français a évolué face aux crises et changements d'habitudes de consommation, la valeur de sa production agricole (74,6 milliards d'euros en 2020) a continué d'augmenter. La surface agricole utile (SAU) de l'Hexagone n'a cédé qu'1 % en dix ans, à 26,5 millions d'hectares. Elle représente toujours près de 50 % du territoire. Avec 69 hectares, leur superficie moyenne a gonflé de 25 % sur la décennie. Il faut baisser les coûts et accroître les marges, pour continuer à rivaliser avec les nouveaux poids lourds mondiaux de l'agriculture, comme les pays de la mer Noire dans les céréales et les élevages de l'autre côté de l'Atlantique. La " ferme France " manque de vocations, de bras, de clients.

Finances publiques : nous ne sommes pas sortis des ronces.

Le futur président de la République française va devoir assumer l'héritage calamiteux de quarante années de mauvaise gestion, avec une accélération sous Sarkozy (crise financière) et durant la décennie Hollande-Macron (explosion des impôts et des dettes publiques). Le pire, c'est que le thème des finances publiques n'est pas abordé dans la pré-campagne actuelle. Pire, on nage dans le négationisme. Bruno Le Maire affirme que la croissance de 2021 aura effacé la récession de 2020. C'est faux. En 2021, le PIB de la France sera 2% en dessous de celui de 2019. Emmanuel Macron prend prétexte des pénuries de main-d'oeuvre (résultat de la faillite de notre enseignement public comme de l'exil des jeunes cadres qui refusent d'être surtaxés en France) pour oser dire que la France a retrouvé le plein-emploi. Il y a plus de cinq millions de chômeurs à temps plein ou partiel dans l'Hexagone et les DOM-TOM. La réalité est bien plus compliquée : le tableau conjoncturel d'aujourd'hui a été peint au prix d'un surendettement inédit - avec une dette qui devrait encore dépasser les 110 % du PIB l'an prochain, si notre PIB croît de 3% à 4% comme annoncé, ce qui est loin d'être assuré. La pandémie a évidemment contribué à cette dégradation durable des finances publiques, avec le fameux «quoi qu'il en coûte» présidentiel annoncé dès le début de l'épidémie pour éviter l'effondrement d'une partie de l'économie tricolore. Fonds de solidarité, chômage partiel, dépenses de santé… S'il est difficile d'y voir encore bien clair, ces dépenses extraordinaires peuvent se chiffrer à plus de 100 milliards d'euros. Une partie a été détournée, les fraudes sont nombreuses. Dans son dernier budget de quinquennat, le gouvernement laisse ainsi filer la dépense sans aucun complexe. Dès juillet, l'exécutif a acté une hausse des enveloppes des ministères de près de 11 milliards d'euros. À cette période, le gouvernement n'imaginait pas qu'il allait devoir rallonger un peu plus la facture de plusieurs milliards, à coups d'amendements au budget déposés en plein examen parlementaire, pour faire face à la flambée des prix en septembre. Ce seront 3,8 milliards d'euros supplémentaires, qui seront répartis habilement sur les budgets 2021 et 2022 afin d'éviter que le déficit public dépasse les 5 % du PIB l'an prochain. Dernièrement, l'exécutif a déposé un énième amendement pour muscler le dispositif visant à limiter la hausse des prix de l'électricité à 4 % en février prochain, une nouvelle facture pré-électorale de presque 6 milliards €. En 2017, Emmanuel Macron avait promis de ramener la dette française à 93 % du PIB et son déficit à 1 %. Nos calamiteuses finances publiques exigent des mesures fortes. Cela doit déjà passer par un changement du discours. Il est fou de laisser croire aux Français que tout est possible.

L'inflation, une petite musique qui s'installe.

Pour les foyers populaires, avec le paquet de clopes à 10 euros (c'était 7 euros il y a encore peu de temps), le litre de gazole autour de 1,50 euro (contre 1,20 euro), même si les loyers ou les échéances de l'emprunt immobilier sont stables, comme le prix des abonnements aux services de téléphonie, l'inflation n'est pas une rumeur, c'est une réalité. La hausse des taxes aussi. Dans ma commune de Verneuil-sur-Avre, tous les propriétaires de locaux vides et ou en travaux ont reçu une " taxe d'habitation sur les locaux vacants " (sic) avec redevance audiovisuelle en prime (sans l'ombre d'un téléviseur dedans, sic). Faut payer puis demander le dégrèvement et le remboursement. En novembre 2021, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution ont augmenté de 0,4% sur un mois, après avoir été stables en octobre, a constaté l'INSEE. Hors grande distribution, les prix ont progressé de 0,2% sur un mois, après +0,1% en octobre. Toutes formes de ventes confondues, les prix des produits de grande consommation ont augmenté de 0,3% sur un mois, après +0,1% en octobre. Comparés à ceux du même mois de l'année précédente, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution ont affiché une

hausse de 0,2%, après avoir été stables en octobre. L'inflation générale est actuellement mesurée autour de 3,5% en rythme annuel. Le blé a grimpé de plus de 50% depuis un an, le maïs de 60% tandis que le cours du café est au plus haut depuis 10 ans. À la rentrée, la coopération agricole déplorait que le prix du carton, qui sert à emballer les produits, ait augmenté de 50% et le plastique de 50% à 80%. Agriculteurs et industriels de l'agroalimentaire, qui fabriquent les denrées alimentaires vendues en rayon, subissent de plein fouet cette inflation. Ils appellent depuis plusieurs mois les distributeurs à la prendre en compte et à la répercuter en magasin. Depuis le début de la pandémie, les distributeurs constatent que leurs clients sont plus attentifs aux prix, ce qui explique qu'ils les aient tirés vers le bas. Selon l'institut iRI, qui se base sur les tickets de caisse (alors que l'INSEE fait des relevés de prix dans les magasins), en novembre, le glissement annuel était à -0,22%. Les industriels et les distributeurs négocient en ce moment même les contrats et le prix d'achat des produits de marque nationale pour l'année à venir. Très encadrées, ces négociations doivent s'achever le 1er mars prochain, à minuit. La loi Egalim 2, vise à contraindre industriels puis distributeurs à endosser l'augmentation des coûts subie par les agriculteurs. La mesure phare de la loi consiste à rendre non négociable la part du prix d'un produit qui correspond à la matière agricole. Et si celle-ci augmente, comme c'est actuellement le cas pour le blé, l'huile ou le café, cette hausse est automatiquement répercutée. Il y a une inflation " sous le tapis " de 2% à 20%, avec une moyenne de +4,7%, selon Nielsen IQ.

On manque d'électricité ? EDF est prié d'en importer d'Allemagne.

Pas un seul des opérateurs " alternatifs " qui vendent de l'électricité n'a été convoqué par la ministre. EDF (qui représente l'essentiel de la production française, suivi de Engie et de TotalEnergies) a été prié de " se débrouiller ". «Il n'y aura pas de black-out général d'ici à la fin de l'hiver. On peut l'affirmer parce qu'il y a un certain nombre de dispositions qui permettent d'éviter cela». Alors qu'aujourd'hui pas moins de 16 réacteurs nucléaires sur 56 sont fermés pour maintenance ou incident, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili (ex-EELV) interrogée chez France Inter, s'est voulue rassurante. «Nous avons effectivement aujourd'hui trop de réacteurs nucléaires qui sont arrêtés», a tout de même reconnu la ministre, qui a justifié ces mises à l'arrêt, pour certaines, par le dérèglement des agendas de maintenance lié à la crise du Covid-19, et pour quatre d'entre elles, par «un défaut sur des zones sensibles pour la sûreté», «ce qui n'était pas prévu». En cause, EDF a annoncé récemment avoir décidé d'arrêter les deux réacteurs nucléaires de Chooz (Ardennes) « par mesure de précaution », et de prolonger l'arrêt des deux réacteurs de la centrale de Civaux (Vienne), après la détection de défauts à proximité de soudures des tuyauteries du circuit d'injection de sécurité de celle-ci. Mais pas d'inquiétude à avoir selon la ministre. Un certain nombre de dispositions peuvent être mises en place pour éviter tout black-out général. Barbara Pompili assure avoir demandé à Jean-Bernard Levy, PDG d'EDF, de « remettre en marche » des réacteurs arrêtés pour maintenance et qui devaient initialement redémarrer à la mi-janvier. « J'ai demandé que des salariés d'EDF travaillent pour qu'on puisse ouvrir les réacteurs plus tôt et faire face à d'éventuelles pénuries », a-t-elle précisé, en remerciant ces salariés qui s'apprêtent à «travailler pendant les fêtes». Ensuite, le gouvernement peut également recourir à « des contrats d'effacement » avec des entreprises. « Les jours où on aura besoin d'avoir de l'électricité pour tout le monde, ces entreprises couperont leur électricité pendant des délais prévus par les contrats, elles sont payées pour cela et cela permet d'avoir des marges plus larges », a expliqué la ministre de la Transition écologique. Cette procédure permet en effet à l'État de demander à certaines entreprises d'arrêter de produire pendant des périodes de pointe. Enfin, s'il fait vraiment trop froid, « il est également possible de baisser un peu la tension. C'est quasiment invisible », a affirmé Barbara Pompili. Des prévisions affinées doivent être publiées par RTE, le réseau d'électricité, fin 2021. Ce que la ministre écolo ne dit pas, c'est que EDF va être obligé de se fournir auprès de ses confrères allemands, qui font turbiner les centrales à charbon et à lignite, très polluantes. Chuuuut il ne faut pas l'avouer !

Lire, relire, exploiter les rapports de la Cour des comptes.

Le travail effectué par la Cour des comptes est, trop souvent, juste l'objet d'une dépêche de l'AFP et de quelques articles dans la presse, c'est tout. Pourtant, il y a vraiment des pistes pour l'action publique, des idées bienvenues, des constats sur les dérives. L'Etat devrait repréciser sa stratégie en matière de biocarburants estime la Cour des comptes dans un rapport récent. La Cour estime qu'à l'heure actuelle, son utilisation ne réduit les gaz à effet de serre que de façon limitée, pèse négativement sur la balance commerciale et bénéficie plus à l'agro-industrie qu'aux agriculteurs. Stop ou encore ? Les incitations au développement des biocarburants dit « avancés » (produits à partir de matière première non destinée à l'alimentation humaine) restent en outre « insuffisantes », selon la Cour. La France encourage depuis 2004 l'incorporation croissante de biocarburants dans les carburants fossiles, routiers en particulier. Le taux d'énergie renouvelable dans les transports a ainsi atteint 9,25% en 2019, un niveau « comparativement élevé » au sein de l'UE, relève certes la Cour des Comptes. Pour autant, ces biocarburants dits « conventionnels » (produits à partir de biomasse destinée à la consommation alimentaire, avec laquelle ils entrent en concurrence, comme le blé et le maïs) affichent un bilan environnemental mitigé. En 2020, ils ont entraîné une réduction de GES limitée à 4,5%, par rapport aux carburants uniquement fossiles, loin de l'objectif européen de 6%. Les réductions fiscales sont en outre « appliquées sans aucune rationalité à certains d'entre eux, et sans tenir compte des surcoûts de production imputables aux biocarburants incorporés », ajoute le rapport. La Cour note également que ces productions conventionnelles plafonnent depuis une dizaine d'années. Elle souligne encore que le solde commercial, déficitaire depuis 2016, continue à se creuser (472 millions d'euros en 2019). A ce jour, la production de ces nouveaux carburants à base de résidus lignocellulosiques, issus des principaux composants du bois, commence juste à se développer au niveau mondial. La France en est au stade de démonstrateurs, et les efforts

de recherche sont en baisse. Seuls les biocarburants produits à partir de résidus viniques, d'huiles usagées et de graisses animales font l'objet d'une production industrielle, mais ces matières premières sont une ressource limitée. La France dispose en revanche de matières pouvant constituer des biocarburants et biojets de deuxième voire troisième générations (paille, résidus de bois, algues, etc.). Leur déploiement « nécessite cependant un effort de recherche et développement, ainsi que des investissements d'industrialisation substantiels, qui ont besoin de visibilité sur la trajectoire de transition », souligne le rapport. Replanter des haies partout aiderait fortement à solutionner ce sujet.

Même le chiffre de la dette de l'Etat est truqué.

On ne voulait pas me croire, il y a quelques années, lorsque j'ai dénoncé les différentes méthodes de trucage de la dette publique. Certains lecteurs ont même critiqué ma méthode d'évaluation. L'Etat étant son propre assureur, il ne constitue pas de réserves techniques selon les ratios prudentiels liés à ce métier, ce qui représente quelques dizaines de milliards d'euros, surtout au titre de la responsabilité civile, en partie au titre du risque incendie, dégât des eaux... Aucun provisionnement au titre du gros entretien à venir des infrastructures routières et des ponts. Pas une ligne pour estimer le coût futur des retraités de la fonction publique, alors que l'Etat ne paye aucune cotisation à aucune caisse. Il y a aussi la garantie de l'Etat notamment accordée lors de contrats à l'exportation, ou via l'immense masse de Prêts avec garantie de l'Etat distribués généreusement l'an dernier et encore au début de 2021 (une masse de 160 milliards € environ). Il est possible de dire qu'il ne s'agit pas de dette publique stricto sensu, j'en conviens... Mais l'histoire des primes d'émission, c'est vraiment de la cavalerie destinée à tromper les contribuables comme les fonctionnaires de Bruxelles. Officiellement, on nous annonce une dette publique de 2.762 milliards € (dernier chiffre publié). Dans la réalité, un document de Bercy transmis à la commission des Finances de l'Assemblée nationale, que m'a transmis samedi lors d'un déjeuner un député qui n'y comprenait rien, démontre que Bercy a l'imagination d'un habile banquier d'affaires. La méthode est simple. L'an dernier, l'Agence France Trésor a emprunté à court, moyen et long terme (10 et 15 ans) avec des taux d'intérêt négatifs. Pour faire simple, elle a émis des obligations assimilables (le A de OAT) du Trésor sur des gisements anciens qui portent un intérêt facial de 1,5% ou 2%. Pour que le rendement à l'émission corresponde au taux du marché, ces OAT ont été émises avec une prime sur le nominal. Les souscripteurs pour 1 milliard d'euros sur dix ans ont payé environ 1,2 milliard. Les 200 millions € sont allés dans la rubrique " recettes " du budget au titre de " prime d'émission " (sic). En 2020, en plus des emprunts officiellement comptabilités, il y a eu tout de même pour 31 milliards d'euros de " primes ". En 2011, cette dette cachée sous le tapis était de 19 milliards € et, à la fin de juin 2021, c'était 105 milliards d'euros. De 1,2 milliard € en 2011, le surcoût payé en intérêts est passé à 11,3 milliards € pour le budget de 2021, plus du tiers des sommes payées aux titulaires de l'énorme stock d'OAT émis par l'Etat français. La Cour des comptes avait, mais en vain, tapé du poing sur la table dans son rapport de 2016. Depuis, la méthode, d'artisanale, est devenue industrielle. Planquer la dette sous le tapis, c'est un métier, visiblement, pour les inspecteurs des Finances.

Quand la BCE en terminera avec les achats de dettes publiques...

La question n'est pas de savoir si, mais quand. Quand quoi ? Quand la BCE arrêtera d'ouvrir son robinet de liquidités qui lui permet de gonfler son bilan en finançant les Etats déficitaires via des rachats massifs de dette publique qui ont été souscrits par les banques à leur émission. Si même la très sérieuse Teutonie voit ses taux remonter, où va-t-on mes chers amis ? La perspective d'un nouvel écart - dangereux - entre taux au sein de la zone euro, que la BCE a si bien su contenir depuis le début de la crise de la pandémie est en train de revenir au galop. Le taux des obligations italiennes à dix ans dépasse 1,35 %. Le risque pour des États très endettés comme l'Italie, la

Difficiles 500 signatures ? Non, mais l'abstention de 80% des maires nuit à leurs propres intérêts.

D'élection présidentielle en élection présidentielle, on a toujours le même sujet dans la presse : la course des aspirants-candidats aux promesses de parrainages en provenance des élus qualifiés. Les candidats pleurent, sauf ceux des « grands partis » qui ont des centaines de conseillers départementaux, conseillers régionaux, députés, députés européens ou sénateurs (qui doivent leur subsistance à leur investiture) ont un stock de plus de 7.000 parrains. **Anne Hidalgo (PS), Fabien Roussel (PCF), Yannick Jadot (EELV), Valérie Pécresse (LR), Emmanuel Macron (LREM) et Marine Le Pen (RN) n'ont pas besoin de consacrer un temps conséquent à cette quête, car ils disposent de ces élus « réservés »**. Pour Eric Zemmour, il n'y aura pas de souci non plus car Valérie Pécresse (et son habile directeur de campagne Patrick Stéfanini) vont faire en sorte qu'il ait ses 500 parrainages, en demandant discrètement à des élus proches de LR (cinq par député ce n'est pas sorcier) de lui apporter leur formulaire afin de favoriser indirectement Valérie Pécresse. **Les candidats d'extrême gauche n'ont aucun souci pour présenter trois ou quatre candidats, via leurs réseaux.** De Lutte Ouvrière à la LCR, en passant par Mélenchon et sa France Insoumise, plus de deux mille parrains leur permettront d'être candidats. A l'extrême droite, Florian Philippot a beau mobiliser contre le passeport vaccinal chaque semaine, il n'aura pas ses signatures, sauf « deuxième coup de main » de LR, qui pourrait vouloir fragiliser encore plus Marine Le Pen en lui lançant dans les pattes son ancien bras droit, comme Chirac favorisa la candidature de Bruno Megret en 2002. Nicolas Dupont-Aignan vogue de défaite en défaite et ses troupes ont déserté, mais il est vraisemblable qu'il aura ses signatures, par habitude. **François Asselineau paye (5.000 euros par mois plus 500 euros par signature effectivement accordée) Norbert Chetail, qui effectue ce genre de prestation comme un métier occasionnel.** Jean Lassalle m'a affirmé la semaine dernière qu'il avait dépassé les 500 promesses, ce qui n'est pas surprenant vu qu'il a eu près d'un millier de maires signataires en 2017. Le vrai souci, c'est que seuls 7.000 des 35.500 maires et maires-délégués de communes fusionnées vont parrainer un (ou une) candidat (te). **Il y a donc plus de 80% d'abstention chez nos grands élus. C'est surprenant de constater tant de refus.** Le dernier survivant des Compagnons de la Libération, Hubert Germain, a déclaré aux jeunes Saint-Cyriens de la promotion « Compagnons de la Libération » des phrases qui résonnent juste. « Vous savez, la patrie, c'est affectif. Elle n'a ni race, ni parti, ni religion ». C'est « ce qui est plus grand et plus fort que nous ». « La France est grande, mais les Français ne sont pas toujours à la hauteur ». **Revitaliser notre ruralité (un tiers des Français y vivent), réparer le pays, prendre l'affaire de la dette à bras le corps, revitaliser notre industrie... autant de thèmes aujourd'hui absents du débat qu'il conviendrait pourtant, en urgence, de remettre au coeur de la campagne de 2022. La balle est dans le camp de ces 28.000 maires qui veulent « ne signer pour personne » et se fichent une balle dans le pied par cette abstention.** En juin 1940, Charles de Gaulle disait vrai. Il n'aurait pas eu ses 500 signatures, pourtant. ■

Grèce, l'Espagne et bien sûr la France, est de se retrouver entravés dans leur capacité à rembourser leur dette ou à émettre de nouveaux emprunts. Faute d'excédents budgétaires conséquents (défense de rigoler : la France est entrée en déficit en 1981 et n'en est jamais ressortie), la marche est devenue aussi haute que la face nord de l'Everest. Ce phénomène peut être accentué par l'incertitude politique, notamment en Italie, avec le départ potentiel de l'ex-bankster Mario Draghi de la présidence du conseil, ou en France avec les élections présidentielle et législatives. Il y a toujours une possibilité d'emballement des marchés qui se mettent à spéculer sur certains États. La BCE a encore quelques moyens pour faire retomber la fièvre, mais elle n'a pas de moyens pour éviter la panique. Zemmour (nul en économie) ou Marine Le Pen (dont on ne sait plus si elle est pour ou contre la sortie de l'euro), comme Jean-Luc Mélenchon montrent (sondages) que 40 à 45% de l'électorat sont prêts à sauter dans le vide. Inquiétant. Le scénario redouté est celui d'un décrochage marqué des taux de ces pays par rapport à la référence de l'Allemagne (en anglais spread, actuellement de 35 points, 0,35% par an entre la France et notre voisin vertueux). Mais, dans les faits, l'impact sur la capacité de refinancement est limité car les maturités moyennes des dettes d'État ont été allongées au fil des dernières années, en France comme en Italie. Je me dois de vous remettre en mémoire que les taux français sont historiquement très bas. Sous Sarkozy, on payait 2,5% d'intérêts annuels avec une inflation moindre et une dette moitié moindre. Un choc de taux de 2 % se traduirait ainsi par une augmentation de la charge annuelle de la dette d'environ 60 milliards d'euros d'ici à 2030. C'est beaucoup d'argent : 6 milliards € d'intérêts à payer en plus en 2023, 12 milliards € en 2024, 18 milliards € en 2025... à supposer qu'un miracle ait permis de stopper les déficits publics. Là, je sens que vous ne suivez plus. Vous avez décroché, les sommes sont trop importantes. Que se passera-t-il ? Recul très rapide de l'âge du départ à la retraite vers 67 ou 68 ans, stagnation totale du point de retraite... Voilà le vrai " programme caché " de celui qui vient de faire flamber les déficits ! Quoi qu'il en coûte ? Quoi qu'il VOUS en coûtera.

Avec la remontée des taux, une période se termine.

La pseudo-campagne actuellement en cours ne parle pas du tout des vrais sujets. C'est regrettable. La ruralité ? Les candidats (tes) qui habitent l'Ile-de-France, voyagent en Uber et leurs enfants en transports en commun s'en contrefichent, alors qu'un Français sur trois y habite. La dette publique ? C'est la même chose. Les taux d'intérêt des emprunts d'État ont démarré l'année sur les chapeaux de roues. Les Treasuries à dix ans américaines (T-Bonds) atteignent 1,8 % désormais, un niveau inconnu depuis 2020, après une hausse d'un quart de point en une semaine. Le Bund allemand, négatif depuis mai 2019, s'apprête à repasser en territoire positif, à - 0,03 %. Eh oui ! Alors que depuis deux ans et demi, les investisseurs acceptaient de perdre de l'argent pour prêter à l'État allemand, ils deviennent plus exigeants. L'argent à taux négatif, c'est bientôt fini. En ce qui concerne les taux des obligations du Trésor françaises à 10 ans, ils ont déjà franchi ce cap symbolique du retour dans le positif dès septembre 2021, pour le retrouver depuis la mi-décembre... et on vogue vers 0,5% d'intérêt annuel pour les OAT, ce qui reste modeste en soi. Avec une inflation qui reprend de l'altitude, on ne va pas en rester là. La montée récente est une " mise-en-bouche ", un avant-goût de ce qui pourrait suivre durant une année d'inflation élevée et de resserrement prévu des politiques monétaires. Cette nervosité des marchés obligataires marque l'entrée accélérée dans une nouvelle ère économique. La persistance d'une inflation élevée pousse les banques centrales à précipiter leur retrait du soutien monétaire aux économies, à la fois en réduisant leurs rachats de dettes et en relevant leurs taux d'intérêt. La Réserve fédérale (Fed), non contente de confirmer le resserrement de sa politique, parle désormais de réduire la taille de son bilan, à savoir de ne plus réinvestir les dettes arrivant à échéance. Les marchés s'ajustent à cette nouvelle normalité en anticipant des hausses de taux directeurs qui n'avaient pas encore été intégrées dans leurs prévisions. Ils prévoient désormais une première hausse de taux de la Fed, potentiellement dès mars 2022, suivie de trois autres. C'est écrit noir sur blanc dans le compte rendu de la réunion de décembre 2021, mais nos branquignols n'ont pas vu passer l'info ! La Banque centrale européenne (BCE) va être obligée de suivre, sauf à prendre le risque de laisser filer l'euro de 1,133 à 1,05 dollar, ce qui augmentera de 8% environ le coût de l'énergie et des matières premières importées. La BCE pourrait emboîter le pas de la Fed à partir de décembre, contrairement aux dénégations de sa présidente, Christine Lagarde, qui a plusieurs fois répété que cela n'arriverait pas avant au moins 2023. Plus ces taux montent, plus la valeur des titres baisse, du fait de la difficulté croissante à les revendre. Cela devient donc difficile, voire impossible, pour un État de se refinancer. C'est le B A BA de l'économie qui manque à MLP, Zemmour, Pécresse, Macron...

Les programmes et les candidats sont 100% basés Ile-de-France.

La France rurale représente 90% du territoire et un bon tiers de la population (67 millions d'habitants, étrangers compris, sans compter les clandestins). L'Ile-de-France est le lieu d'habitation de 100% des candidats connus pour

l'instant. Dire que la campagne est jolie, ils savent faire. Dans mon expérience de tous les jours, je touche du doigt le drame de la France profonde, que certains idéalisent. Une ferme sur deux a du mal à trouver un exploitant lors de l'arrêt d'activité du fermier ou de l'éleveur. Il ne se passe pas d'année où j'apprends le suicide (ou la tentative) d'un agriculteur que je connaissais ou que j'avais peut-être croisé. Pas un (e) seul (e) des candidats (tes) n'a touché du doigt ce genre de malheur. Faire plusieurs dizaines de kilomètres sans croiser une pompe à essence ? Les candidats franciliens ne savent pas ce que c'est. Le bourg d'un millier d'habitants qui n'a plus de bar-tabac-PMU ni de boulanger, de boucher-charcutier ou de supérette, c'est le lot commun de nos campagnes, de la ruralité. Durant ces vingt dernières années, de Jacques Chirac à Emmanuel Macron, on est passé du GSM à la 5G, mais sans téléphone " qui passe " (zones blanches) il n'est pas question de faire une téléconsultation avec un médecin " de la ville " alors que les déserts médicaux se sont amplifiés de quinquennat en quinquennat. Il faut " sauver la planète " ? On a un peu oublié que pour bien nourrir la France il faut déjà arrêter avec l'artificialisation des très bonnes terres maraîchères qui ont longtemps jouxté nos villes. Après le (nécessaire) remembrement, il n'y a eu aucune incitation pour entourer les nouveaux champs de haies traditionnelles et d'installer une marre afin de permettre à l'eau de trouver un débouché sans emporter la terre fertile, déjà balayée par les vents. Planter les prairies d'arbres fruitiers donne de l'ombre aux animaux et préserve les sols pâturés et piétinés. Lorsque je compare les photos anciennes avec nos paysages d'aujourd'hui, je m'interroge sur la notion de " progrès ". Dans un café-restaurant-tabac-PMU du village, jeunes et anciens se rencontrent, se connaissent, discutent parfois, même si leurs occupations ne sont pas les mêmes. C'est mieux que "Face-de-bouc", le "réseau social" qui enferme devant son écran. Dans une ruralité qui fonctionne, les services s'échangent sans rechigner, et une vieille dame qui a une ampoule à changer trouvera toujours une bonne âme pour l'aider. Dans cette rura-

lité, ce sont des bénévoles qui organisent la fête du village, tiennent les stands et font le ménage et la décoration florale de l'église pour la messe annuelle en l'honneur du saint patron de la vieille église que le conseil municipal entretien au fil des ans. Je n'oppose pas la " France réelle " à celle des grandes villes, j'affirme juste que les candidats (tes) l'ignorent et ne la représentent pas.

Différence entre Macron et moi : le test du cocotier.

En Papouasie, il y a une coutume que les missionnaires tentent d'éradiquer, au même titre que les guerres entre tribus et le cannibalisme (censé s'approprier la force des vaincus). Cette pratique, contraire à la religion chrétienne, c'est le " test du cocotier ". A partir d'un certain âge, dans ces tribus, on oblige les anciens à monter en haut d'un cocotier, des jeunes adultes secouent l'arbre et, si le vieux reste accroché, il pourra redescendre et restera une année de plus dans la tribu. S'il n'arrive pas à monter ou s'il tombe, il est banni. Il devra aller dans la jungle, seul, abandonné, et y mourir sans être d'un poids quelconque pour la communauté. C'est l'utilitarisme qui prime, alors que la religion chrétienne dit que chaque vie est précieuse depuis la conception jusqu'au dernier souffle. Lisez (ou relisez) les déclarations de l'inventeur d'Emmanuel Macron qu'est Jacques Attali : il est très clairement en faveur de ce " test du cocotier " et le programme d'un éventuel deuxième mandat d'Emmanuel Macron sera d'achever ce qui fut débuté lors du premier. Sans bruit, on a prolongé de deux semaines le délai légal de l'avortement en France. De plus, alors que nos médecins considèrent qu'un foetus est viable à moins de six mois (les prématurés sont là pour le prouver), il est possible pour la future mère de choisir, dans certaines circonstances, le bébé qu'elle a en elle et ce, jusqu'à la veille de l'accouchement. Macron s'autoproclame " progressiste ". Rien à voir avec le progrès dans cette régression sociétale. Puisque l'on traque la vie à son commencement, pourquoi se gêner ? Les propagateurs du " droit à mourir dans la dignité " (sic) ont vendu la mèche : l'euthanasie est au programme d'un éventuel second quinquennat. Tuer les " petits vieux " participe du principe (chez eux) du rétablissement des comptes publics : moins de retraites à payer, moins de soins finaux, une piqûre et c'est fini ! Au risque de choquer quelques lecteurs (dont je respecte l'athéisme) qui ont bigrement raison de craindre une fin de vie pénible, je suis à l'opposé total de ce genre de projets. Au début de la vie, pour aider à la relance de notre natalité, j'estime qu'il faut en toute urgence construire un millier de " maisons de naissance " (comme dans les pays scandinaves) partout où il y a un hôpital de proximité et où la maternité la plus proche est à plus d'un quart d'heure de route. En fin de vie, nos plus de 7.000 Epahd suffisent, mais il faut les réhumaniser, les laisser ouverts sur la vie, multiplier les passerelles (comme avec les maisons de retraite) permettant des échanges entre générations. Nos sociétés doivent renouer avec la transmission. Un " petit vieux " n'est peut-être plus capable de construire une maison, mais il pourra être de très bon conseil au jeune apprenti qui vient le visiter et à qui il va apprendre les trucs, les astuces, les raccourcis... que des décennies de travail lui ont permis de connaître. La vie est précieuse. Le savoir se transmet. La vie et la transmission doivent être respectés.

Lutter contre la fraude sociale, il faut s'en donner les moyens.

Le deuxième tome de l'essai de Charles Prats (Ring Editions) sur la fraude sociale n'a pas davantage amené le magistrat sur les plateaux des grandes chaînes de télévisions que le premier. Il est vraiment surprenant que l'omerta règne sur ce sujet brûlant. On parle tout de même d'un dossier qui a conduit au détournement d'environ mille milliards d'euros en un quart de siècle. Ce n'est pas rien ! La fraude sociale atteint-elle 50 milliards € par an ? Zéro débat sur le sujet, circulez, il n'y a rien à voir. Sur le terrain, les magistrats financiers de la Cour des comptes ont juste noté que les résultats obtenus en matière de lutte contre la fraude s'améliorent - les organismes de protection sociale ont détecté et donc évité 1 milliard de préjudices en 2019 - mais jugent ces progrès «trop lents» et recommandent un «changement d'échelle indispensable». Interpellé par des commissions d'enquête parlementaires, Thomas Fatôme, le directeur général de la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam), s'est saisi du sujet à bras-le-corps, pour ce qui concerne la branche santé. Il a promis de fournir une première évaluation très attendue début 2022. Ses services ne versent pas uniquement des prestations en espèces aux particuliers mais aussi des prestations en nature, remboursent aussi les multiples professionnels de santé (médecins, ambulanciers…) tout comme la tarification à l'activité à l'hôpital. L'ex-directeur adjoint de cabinet d'Édouard Philippe à Matignon affirme avoir «très bien avancé» sur la

Bienvenu dans un monde de fous : les libertés s'envolent.

Lors de vos voyages en train, il ne sera plus possible de manger un morceau ni de boire. Les branquignols qui nous gouvernent n'ont pas pensé à interdire l'accès aux toilettes, alors que le virus doit y résider facilement, non ? Debout accoudé à un bar ? C'est interdit. Dans les cafés et les restaurants, il faut être assis pour consommer. C'est la nouvelle règle. Vous avez aimé les publicités pour des produits alcoolisés où on vous dit de « consommer avec modération » ? Vous adorez celles pour la nourriture où on vous rappelle qu'il faut « bouger et faire une activité physique » ? Je pense que vous aimez les pubs du PMU et des casinos qui vous orientent sur un numéro destiné à prévenir l'addiction aux jeux d'argent. Vous appréciez les horribles photographies des paquets de tabac, de cigarettes et de cigarillos ? Vous allez vraiment apprécier, alors, les nouvelles règles concernant la publicité automobile. Terminée l'affiche de Jean-Paul Goude pour Citroën vantant la CX Turbo qui est crachée par la bouche de sa sculpturale égérie, Grace Jones... Les publicités automobiles devront faire la promotion de la mobilité active, du covoiturage ou des transports en commun à partir du 1er mars 2022, selon le Journal officiel mercredi, sur le même modèle que les messages du type « évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé » imposés depuis 2007 dans l'alimentation. À partir de mars, la réclame pour les véhicules à moteur devra comporter l'un des messages suivants : « Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo », « Pensez à covoiturer » ou « Au quotidien, prenez les transports en commun », selon un arrêté du ministère de la Transition écologique. Cette obligation vaudra pour la publicité diffusée à la radio, à la télévision, au cinéma, sur Internet, sur les écrans publicitaires ainsi que sur les supports imprimés. Le message sera accompagné de la mention « #SeDéplacerMoinsPolluer » sur tous les supports cités, sauf à la radio. En cas de manquement, l'annonceur s'expose à une mise en demeure et, sans mise en conformité, à une sanction pécuniaire pouvant s'élever jusqu'à 50.000 euros par diffusion, précise un autre décret. À partir du 1er mars 2022, les constructeurs automobiles auront également l'obligation de faire figurer la classe d'émissions de dioxyde de carbone des véhicules promus, une nouveauté introduite en avril par les députés au sein de la loi climat. Nul n'est censé ignorer la loi, mais les lois font des centaines de pages, trop souvent (demandez à votre notaire s'il a lu l'intégralité de la loi Duflot). Nos branquignols nous prennent pour des enfants, des « crétins des Alpes » ou bien pour des « bercés trop près du mur ». Ce qui m'estomaque, c'est que cela fonctionne. Zéro révolte à l'horizon. La troisième dose du vaccin Pfizer à peine injectée, voilà qu'on vous dit que dans trois mois, il faudra en faire une quatrième. Avec plus de 50 millions de vaccinés, nous avons des records de contaminations, pourtant ! ■

complémentaire santé solidaire (CSS), la mutuelle réservée aux plus modestes, et sur les infirmiers libéraux. Il pense «être rapidement au point» sur les indemnités journalières (en cas d'arrêt maladie) et sur les transporteurs sanitaires. «Pour être sérieux et rigoureux, il est indispensable d'adopter cette démarche brique par brique. Chacun est libre ensuite de faire les additions qu'il veut, argue-t-il dans une critique à peine voilée à destination de Charles Prats, qui a fait du sujet de la fraude sociale deux enquêtes vraiment documentées. Le Parlement a mis en évidence l'existence de cartes Vitale en surnombre et s'étonne par exemple de trouver 5 millions d'assurés sociaux de plus que de résidents en France, dont 2,4 millions pour le seul régime de l'Assurance-maladie. Comme je l'ai déjà exposé ici, il convient de se donner les moyens d'éviter la fraude. Au Royaume-Uni, le service équivalent (NHS) n'accorde les droits aux soins qu'après plusieurs mois de travail effectif et une visite physique dans les entreprises employeuses afin de vérifier la réalité d'icelle tout comme de constater la présence réelle du futur assuré. Le RCF propose de changer 100% des cartes vitales à la manière de ce qui est pratiqué pour les vaccinodromes. Prise de rendez-vous auquel il faudra amener les justificatifs (feuilles de paye, relevés des caisses de retraite, justificatif de domicile, photo...), les cartes seront remplacées en six mois par des cartes biométriques.

Impôts de production : une suppression indispensable.

Les différents débats des candidats à la candidature LR ont montré que les impétrants ne changent guère : du bla-bla et peu d'idées réalistes, concrètes. Chez Marine Le Pen, la démagogie est en pleine surenchère avec celle d'Emmanuel Macron. Là où l'ancien candidat, élu en 2017, a rayé d'un trait de plume la taxe d'habitation pour 80% des logements, supprimant une recette fiscale significative pour les communes, qui ont augmenté les autres impôts fonciers (dont la TFE qui touche les entreprises), la candidate RN propose que les moins de 30 ans soient dispensés de paiement pour l'impôt sur leurs revenus. Il faut savoir ce que l'on veut. Si on désire réindustrialiser la France, il faut calquer notre système fiscal sur les pays les plus dynamiques de l'Union européenne. En 2020, les impôts de production (taxes sur les salaires style versement transport, taxes foncières qui pénalisent les usines, contribution sociale de solidarité des entreprises qui est proportionnelle au chiffre d'affaires, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...) représentent 5,3% du PIB en France. Le chiffre est de 2,9% du PIB en Italie, de 2,4% en moyenne dans la zone euro et même de 2% en Espagne, de 0,8% en Allemagne. Il n'est pas étonnant de constater que Renault préfère fabriquer ses Captur, Kadjar, Mégane... en Espagne, ses Clio en Slovénie et Turquie, ce qui a tué tout l'écosystème des sous-traitants locaux (industrie et services). IL faut organiser non pas un saupoudrage comme ce qui fut annoncé par Emmanuel Macron dans le cadre du plan de relance (10 milliards €, 0,4% du PIB) mais un véritable " choc de compétitivité " comme le préconise François Ecalle, ancien magistrat à la Cour des comptes et fondateur du site Fipeco. La C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) est un impôt stupide qui taxe le chiffre d'affaires et nuit à la compétitivité de nos exportations. Vous allez me dire que supprimer les impôts de production est une " mission impossible " avec les déficits publics. Le programme du RCF prévoit de réduire de 8 à 10 milliards € par an le coût du " sommet " (réduction du nombre des députés à 300, de celui des sénateurs à 200, moins de 15 ministères, fin du CESE, conseils départementaux siégeant à plusieurs pour les décisions interdépartementales, les conseils régionaux étant supprimés...). Les ouvrages de Charles Prats, aux chiffres non contestables, permettent d'estimer la fraude sociale entre 30 et 60 milliards €. Par ailleurs, le recul des frais de paperasse, de comptabilité... inhérent à la suppression totale des impôts de production fera d'autant plus grimper le bénéfice imposable des entreprises que les taux seront fixés à 5% (jusqu'à 1 million € de bénéfice), 15% (de 1.000.001 euro à 5 millions) et 25% (part au-delà de 5 millions). Cercle vertueux.

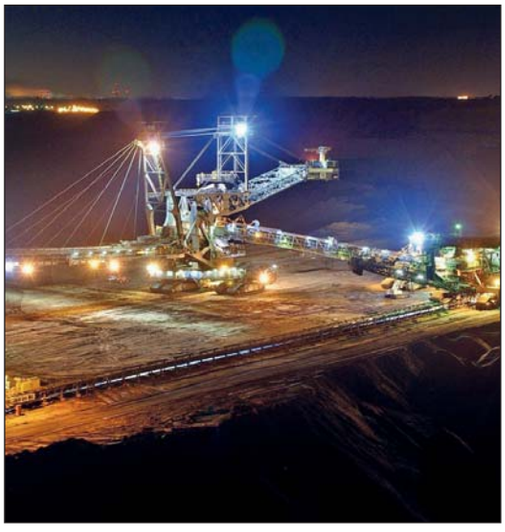

Ouvrir des mines en France, c'est vraiment prioritaire.

Dans notre pays, l'ultra minorité des écolos-islamos-verdâtres exerce une sorte de dictature de fait. Pas de gaz de schiste en France ? Ils ont même fait interdir les sondages visant à une exploration du potentiel. Le basculement de l'industrie automobile vers l'électrification (hybride ou 100% électrique) demande beaucoup de lithium. Et si on pensait à ouvrir des « mines » en France ? Le lithium n'est pas un élément rare sur la Terre. En revanche, très réactif, ce métal alcalin n'existe pas à l'état pur et se trouve la plupart du temps dans des roches appelées pegmatites, des argiles, ou des saumures (eau salée avec des sels de lithium entre autres). Du lithium en Europe, et en France, il y en a. Mais, jusqu'à présent, les dirigeants n'ont pas décidé d'exploiter ce lithium (ou très peu, en Allemagne où la culture minière existe encore pour le charbon et le lignite). Face à la demande mondiale pour les batteries lithium-ion, la donne doit changer. Pour produire un lithium de « qualité batterie », il faut non seulement l'extraire du sous-sol, le récolter en surface (salars, argiles, etc.) ou le pomper (saumures). Mais, il faut également le raffiner. Clairement, nous n'avons ni l'extraction, ni le raffinage en niveaux suffisamment élevés pour notre consommation à venir. Et comme faire venir du minerai de lithium de l'autre bout du monde pour le raffiner sur place n'aurait aucun sens, il faut ouvrir en Europe, et en France, des mines de lithium. Actuellement, le premier producteur mondial est l'Australie, qui extrait plus de 50% de la consommation mondiale. Et la Chine est le premier raffineur au monde avec 60% du lithium, « l'or blanc » qui vient de ce pays. Une trentaine de projets d'usines de batteries sont annoncés en Europe. Mais d'où viendra le lithium ? Des accords d'approvisionnement sont passés entre les constructeurs et des industriels. Mais, d'un point de vue environnemental, cela reste plus sale qu'une extraction et production « locales ». Suite à la pandémie à la Covid-19, l'Europe s'est réveillée avec la gueule de bois, ouvrant les yeux sur une amère réalité : on ne produit plus rien en Europe, pas même du paracétamol ou des masques chirurgicaux. En Europe, les principaux gisements de lithium se trouvent en Serbie, au Portugal, en Allemagne, en République tchèque. Mais, en France, on en a également « beaucoup » sous forme de roche dans le Massif Central et Armoricain, et sous forme de saumure géothermale en Alsace. Quatre projets d'extraction devraient voir le jour en Europe d'ici 2024. Il ne faut pas que la France rate le coche. Si l'extraction minière de roche semble hérisser le poil des associations environnementales, l'extraction des saumures réunit plein d'avantages. L'Alsace comme nouvel Eldorado du lithium en France ? Pour que notre industrie automobile prenne le virage de l'électrique sereinement, il faut aller plus loin que les accords avec des producteurs français de l'autre bout du monde. Il faut produire chez nous. En plus, ce sont des emplois non délocalisables. Eramet, groupe minier français, s'installe en Argentine, avec le groupe chinois Tsingshan, pour produire du lithium. Ils prévoient de couvrir 15% des besoins européens. Mais, Eramet a aussi extrait du lithium des saumures géothermiques en Alsace. Vive le lithium français. Qui sait si dans quelques années, on regardera sur nos batteries s'il y a un petit autocollant « lithium de France » ? ■

Chaque semaine l'**Hebdo Bourseplus** donne la parole aux **Maires issus de la ruralité** !

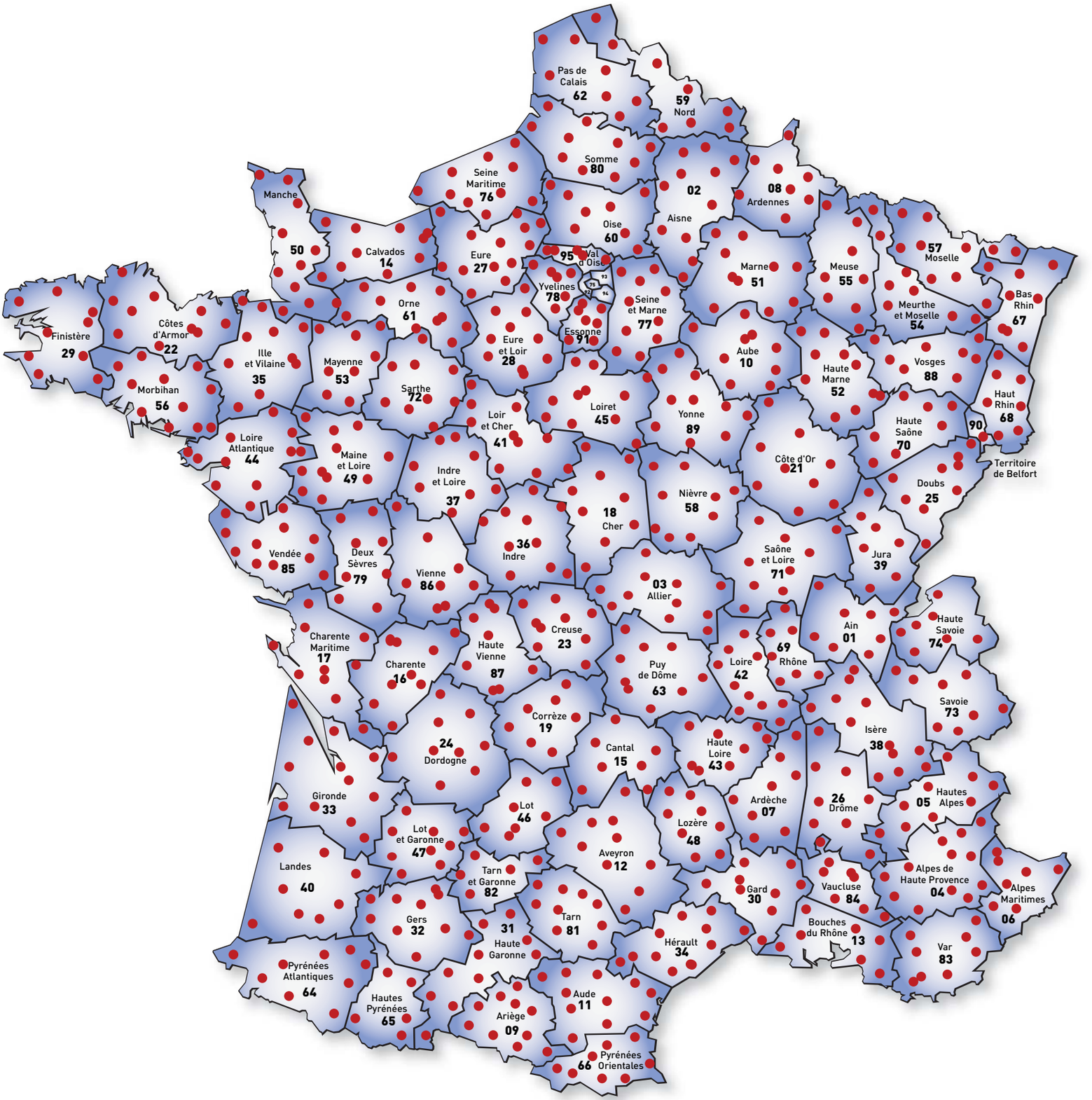

Carte des communes où nous avons interviewé le maire, dont nous avons relaté leur vécu et expériences...

>> Un village doit avoir plusieurs commerces pour maintenir son attractivité

propos recueillis par **Yannick Urrien**

Alain Mottais, maire de Cerdon-du-Loiret (Loiret) :

« Il ne faut jamais rien lâcher et il faut se retrousser les manches dès qu'il y a quelque chose de vacant, parce que c'est le début du déclin. »

Cerdon-du-Loiret est une commune de 980 habitants qui a la chance de disposer de différents commerces. Pourtant, chaque fois que l'un d'entre eux ferme, le maire, Alain Mottais, intervient immédiatement pour le remplacer car il a compris qu'un village doit avoir plusieurs commerces pour maintenir son attractivité, afin d'être en quelque sorte le centre commercial des communes avoisinantes qui ont déjà perdu leurs propres commerces. L'élu vient de se battre pour la réouverture de la boucherie-charcuterie qui était fermée depuis deux ans. Or, en restaurant cette attractivité, on peut observer qu'il y a toujours plus de monde qui vient faire ses courses à Cerdon et que cela profite aussi aux autres commerces.

L'Hebdo-Bourseplus :

Pendant longtemps, les maires ruraux ont rencontré de nombreuses difficultés pour faire venir des commerces. Depuis le déconfinement, pensez-vous que la tendance soit en train d'évoluer ?

Alain Mottais :

D'une manière générale, les maires ruraux ont à cœur de maintenir leurs commerces, voire leurs derniers commerces. C'est vital pour un village de maintenir un dernier café, une dernière épicerie, ou un dépôt de pain. Sinon, c'est la mort du village. Il y a une prise de conscience réelle depuis peu pour tout mettre en œuvre et essayer de sauver les commerces. En ce qui nous concerne, nous avons eu la chance, jusqu'à maintenant, d'avoir pratiquement tous nos commerces. Donc, il ne faut rien lâcher et, dès qu'il y en a un qui est vacant, il faut trouver une solution pour le remplacer dans les meilleurs délais. Les commerces, c'est aussi ce qui contribue à la vie du village, à la vie de l'école ou à la vie des associations. Nous sommes rattachés à une communauté de communes dont la ville principale est Sully-sur-Loire et nous sommes au sud de ce territoire avec plusieurs petits villages qui n'ont pratiquement plus de commerces. Nous avons encore cette chance puisque la population de ces villages apporte de l'activité et du chiffre d'affaires à nos commerçants. Donc, il ne faut rien lâcher. Il faut trouver des solutions et les médias sont des relais importants dans ce domaine. Nous avions mis la boucherie-charcuterie sur le site de TF1, nous avons fait passer des articles dans la presse, nous avons appelé le syndicat de la boucherie... Il faut toujours se bouger.

Finalement, la recette magique, c'est d'avoir un socle de cinq ou six commerces et, ensuite, le développement continue naturellement...

Exactement. Non seulement, il faut sauver les derniers commerces, mais dès que l'on a la chance d'avoir deux boulangers, un épicier, un coiffeur, un café, une pharmacie, deux restaurants, un médecin, il ne faut jamais rien lâcher et il faut se retrousser les manches dès qu'il y a quelque chose de vacant, parce que c'est le début du déclin. Le village qui a encore la chance d'être une sorte de centre commercial, avec plusieurs commerces indépendants, doit se battre à tout prix pour maintenir son centre. Sinon, c'est la désertification.

Il faut aussi que les maires des communes voisines acceptent la présence d'un village central dans leur agglomération...

Cela se fait naturellement. Ceux qui ont décliné plus vite que les autres ont beaucoup de mal à rattraper leur retard et il est important pour eux d'avoir une commune voisine avec de nombreux commerces. Ensuite, il y a la question de l'emploi. Il ne faut pas se raconter d'histoires, on ne va pas faire venir des grandes industries, même si l'on a des terrains, et nous avons la chance de pouvoir travailler sur le tourisme. Nous sommes au début de la Sologne et c'est un atout sur lequel nous devons nous appuyer pour que des gens viennent habiter dans notre village et fassent travailler nos commerçants. Pour cela, nous devons embellir nos villages. Nous devons faire en sorte qu'ils soient accueillants, nous devons mettre en valeur notre patrimoine naturel ou construit, et cela fonctionne ensuite. Nous observons aussi que nous n'avons jamais autant réalisé de transactions immobilières que cette année. Comme dans tous les villages, il y a un potentiel avec de nombreux bâtiments à vendre, comme des maisons de bourg, et, avec 980 habitants, une trentaine de transactions ont été réalisées. Les acheteurs sont principalement des gens qui viennent de la métropole d'Orléans ou de la région parisienne. En allant un peu plus loin dans l'analyse, certains envisagent d'être en résidence principale après leur carrière professionnelle, mais nous avons aussi des jeunes qui ont la chance d'avoir un travail dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres et qui font le choix de la qualité de vie, au détriment d'un déplacement journalier important pour aller travailler. Un quart des transactions concernent la résidence secondaire.

Cela peut fonctionner si vous êtes bien équipé en nouvelles technologies : alors, où en êtes-vous ?

Le département du Loiret a fait le choix d'aller beaucoup plus vite que la musique, en remédiant aux engagements de l'État puisqu'ils ont mis près de 6 millions d'euros sur la table pour développer rapidement la fibre sur l'ensemble du département. Il y a déjà des métropoles qui sont équipées et l'ensemble du département sera équipé au plus tard en 2023. En ce qui nous concerne, des gaines de fibre optique sont déjà passées et nous devrions avoir cela fin 2022. En ce qui concerne la téléphonie, nous avons encore quelques zones noires aux extrémités du bourg mais, dans le centre du village, tout se passe bien. ■

>> Les élus demandent la réouverture des petits commerces.

Fabienne Labrette-Ménager, maire de Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe) :

« On devrait enseigner l'économie comme on enseigne le français, l'histoire et les mathématiques. »

Fabienne Labrette-Ménager fait partie de ces élus qui ont pris des arrêtés le week-end dernier pour réclamer la réouverture des petits commerces. Finalement, ils n'ont pas obtenu gain de cause et la réponse du gouvernement a été de faire fermer les rayons dits « non essentiels » des grandes surfaces. Fabienne Labrette-Ménager a eu l'opportunité d'exercer quasiment tous les mandats : maire, conseillère générale, conseillère régionale et députée. Aujourd'hui, elle se concentre sur le développement de sa commune de Fresnay-sur-Sarthe, qui compte 3000 habitants.

L'Hebdo-Bourseplus :

Le gouvernement n'a pas suivi la volonté des maires de laisser tous les commerces ouverts. Est-ce la question de l'inégalité de traitement qui vous a incitée à prendre cet arrêté ?

Fabienne Labrette-Ménager :

Au fronton des mairies, il est marqué « Liberté – Égalité – Fraternité » et dans ma commune de 3000 habitants, il y avait un supermarché qui pouvait être ouvert et tout vendre, alors que j'ai une dizaine de commerçants qui galèrent. C'est dans ce cadre que j'avais pris cet arrêté.

Ne sommes-nous pas en train de payer le principe de précaution de Jacques Chirac ?

En voulant trop se protéger, on se dit que l'on peut tout écrire, or j'estime que l'on a oublié beaucoup de choses dans les textes. Ce n'est pas gênant de marquer un principe de précaution, mais il est plus délicat de le détailler et c'est en cela que celui qui écrit pour le ministre se trompe de sujet. Par principe de précaution, on ferme tout, or par principe de précaution, on ne devrait pas fermer les uns contre les autres ! Mes commerçants ont fait beaucoup d'investissements, ils se sont réorganisés, ce ne sont pas des idiots. Nous faisons tous attention… Je suis à 45 kilomètres du Mans et à 20 kilomètres d'Alençon, on vit encore un peu en autarcie et j'ai encore la chance d'avoir des commerces. Or, j'en ai trois qui ont fermé depuis le premier confinement et je crains que ce soit une hécatombe si cela continue, parce que, pour eux, les fêtes de Noël sont une période très importante. Mon bijoutier fait 70 % de son chiffre d'affaires en novembre et en décembre…

La classe politique et technocratique ne souffre-t-elle pas d'une grande inculture de l'économie au quotidien ?

En France, on commence à faire de l'économie quand on est en études supérieures ! C'est assez incroyable, alors que l'on devrait enseigner l'économie comme on enseigne le français, l'histoire et les mathématiques. La France est un pays littéraire, nous le sommes encore, et le pragmatisme arrive à partir du moment où l'on continue à faire des études supérieures. En CAP, on peut avoir quelques thèmes sur l'économie d'entreprise, mais c'est quand même assez réduit. C'est dommageable dans notre monde.

Vous avez exercé tous les mandats, de maire à députée, en passant par le département et la région : la suppression du cumul de mandats a-t-elle été une erreur ?

Exactement. En 2017, j'ai dû faire un choix et je suis restée maire car je voulais être au plus près de mes concitoyens et je trouvais que c'était plus intéressant. Mais j'aurais tellement aimé continuer à être députée ! Aujourd'hui, un député-maire, c'est ce qu'il y a de plus efficace au quotidien. On peut faire des erreurs, mais on peut les rectifier. On est au contact de ses concitoyens tous les jours, alors qu'aujourd'hui il y a un décalage terrible entre les citoyens et les élus nationaux. Mon raisonnement est aussi valable pour les sénateurs : ils sont en principe élus pour représenter les collectivités, mais ils ne représentent plus les collectivités puisqu'ils ne sont plus eux-mêmes élus des collectivités. C'est assez fou !

Avez-vous le sentiment que les Français sont plus hostiles à ce deuxième confinement ?

Le Français est de bon sens. Le premier confinement était très citoyen et nous avons tous compris. Pour ce deuxième confinement, les gens se demandent pourquoi on n'a pas su prendre toutes les précautions depuis le mois de mars, pourquoi il y a une pénurie de vaccins dans les pharmacies, pourquoi certains travaillent et pas d'autres... Le Français a besoin de comprendre et il adhère à une mesure lorsqu'il peut la comprendre. C'est tout le problème aujourd'hui, puisqu'il ne comprend pas les décisions du gouvernement. ■

>> Les villages doivent conserver leur authenticité

Laurent Desbiolles, maire d'Habere-Lullin (Haute-Savoie) :

« Plus je vais voir ailleurs, plus je me dis que j'ai de la chance d'habiter dans notre région. »

Laurent Desbiolles est le nouveau maire d'Habere-Lullin, un village de 1000 habitants situé en Haute-Savoie. Après une carrière internationale, il a décidé de se consacrer à la gestion de sa commune. Il nous fait part de ses projets et il est intéressant de souligner que son parcours lui a permis de prendre conscience à quel point il est nécessaire de préserver le caractère authentique de nos villages.

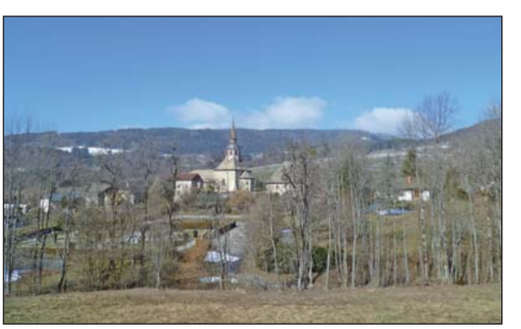

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous annoncez de nombreux projets de développement pour votre village. La période de confinement a-t-elle constitué selon vous une chance pour le monde rural ?

Laurent Desbiolles :

Au niveau de la commune proprement dite, je n'ai pas de grands bouleversements. Évidemment, j'ai ressenti cela en constatant que de nombreux Français portaient un regard différent sur le monde rural mais, pour ce qui est de notre commune, je ne peux pas l'affirmer. En effet, nous sommes proches de Genève et nous avons déjà beaucoup de travailleurs qui viennent habiter dans notre vallée. Il y a une tension très forte, d'ailleurs, sur le prix du mètre carré.

Il est facile d'avoir de nombreux projets au début du mandat, mais au fur et à mesure du temps, les maires font tous le même constat : l'administration leur met souvent des bâtons dans les roues…

Je me suis lancé dans cette aventure au dernier moment, parce qu'il n'y avait pas de candidat au sein du précédent conseil municipal. J'ai pris mon courage à deux mains et je me suis lancé. Donc, mon projet n'était pas complètement construit, contrairement à des maires qui se préparent pendant plusieurs mois. Je suis arrivé dans une commune où le plan local d'urbanisme était déjà bouclé. Donc, sauf grosse surprise, nous ne devrions pas avoir à travailler sur l'implantation de zones commerciales sur notre territoire. Par ailleurs, il y a des gros chantiers en prévision et il va falloir assumer la dette. Pour le PLU, on le savait, ce n'était pas une surprise, mais il y a un gros chantier de traversée du village, qui est vraiment bien conçu en termes de sécurité et sur le plan paysager, mais ce sont des sommes vraiment très importantes, puisque l'on atteint les 850 000 euros. Donc, il va falloir payer tout cela. Dans le PLU, il y a la zone de traversée du village qui est dédiée à une zone de développement commercial. Nous n'aurons jamais un hypermarché, mais notre volonté est d'avoir une réserve foncière au centre du village pour l'implantation d'un commerce ou d'une supérette. Nous allons voir si nous avons un candidat, car ce n'est pas nous qui allons construire la supérette. Maintenant, nous allons encourager cet entrepreneur à travers cette zone dédiée au commerce. Sur le financement des projets, je pense que le financement public va s'orienter différemment de ce qu'il aurait pu être il y a un an, en allant davantage vers le social et le médico-social que sur des réalisations d'embellissement du village. Aujourd'hui, demander la rénovation d'une salle des fêtes, cela devient secondaire par rapport au projet de rénovation d'un centre social ou médical. On sent bien que les financements publics vont baisser : par exemple, au niveau régional, l'enveloppe destinée aux subventions des communes a fondu.

Vous faites partie de cette nouvelle génération de maires qui estiment que, plus que jamais, il existe une opportunité pour le développement économique local… Quelle est votre réflexion ?

J'ai une équipe de quadras qui croient beaucoup à la préservation de l'environnement et au développement local. Les agriculteurs du village ont aussi une volonté de s'épanouir en vendant leurs produits localement. C'est également une volonté partagée par les élus et, si nous faisons une zone commerciale, c'est justement pour favoriser la vente des produits locaux. Il faut préserver les zones naturelles et il faut faire en sorte que les alpages restent vivants. Ce sont des thématiques très importantes pour l'équipe. Il y a aussi cette nouvelle génération de jeunes parents qui ont des enfants en école maternelle et ce sont des gens très attachés à la protection de l'environnement et à la préservation de la vallée. Genève est une ville très urbanisée, dans un rayon de 20 kilomètres, il y a aussi beaucoup d'urbanisation et nous sommes au-delà de ce rayon. Dans la première zone verte, nous sommes très accessibles parce que nous avons de belles voies d'accès, mais notre zone n'est pas encore très urbanisée.

Vous avez travaillé dans la restauration et dans l'hôtellerie aux États-Unis, ainsi que dans l'univers du luxe. Ces expériences vous Confèrent-elles une vision différente de l'avenir de votre village ?

Forcément. Nous sommes tous le fruit de notre vie. J'ai énormément voyagé à l'étranger et, plus je vais voir ailleurs, plus je me dis que j'ai de la chance d'habiter dans notre région. Cela me donne beaucoup de cœur pour préserver la qualité de vie que nous avons dans notre village et surtout une volonté de ne pas sacrifier notre cadre de vie à l'urbanisation à outrance. J'ai tellement vu de régions et de pays où l'urbanisation a tout saccagé, que j'ai envie de me battre chez moi. Depuis que je suis en place, je me suis beaucoup battu sur le respect du PLU et des règles d'urbanisme. ■

>> Un maire agressé dans sa commune dénonce la lenteur de la justice.

Sébastien Sordel, maire de Tréclun (Côte-d'Or) :

« Les gens qui se sentent victimes n'attendent plus rien de la justice. »

Encore une agression contre un maire... Cette fois-ci, c'est à Tréclun, un village de 500 habitants situé dans le département de la Côte-d'Or, que Sébastien Sordel a été agressé par l'un de ses administrés fin juillet, ce qui lui a valu six jours d'ITT. L'élu a été appelé vers minuit pour des suspicions concernant des jeunes qui rôdaient et il a été abordé par un habitant de sa commune qui a commencé par l'insulter, puis le rouer de coups de poings et de pieds. Sébastien Sordel, qui en est à son troisième mandat, observe qu'il y a de moins en moins de respect pour la fonction et qu'il devient très difficile de faire appliquer les moyens de police du maire.

L'Hebdo-Bourseplus :

L'image du monde rural a longtemps été associée à celle de la tranquillité. Toutefois, depuis quelques années, on a le sentiment que la violence affecte aussi les petites communes. Vous avez été violemment agressé par l'un de vos administrés : est-ce le signe de cette montée des incivilités au quotidien ?

Sébastien Sordel :

Malheureusement, des personnes dérangées, il y en a un peu partout... C'est une personne qui fait des démonstrations de violence assez régulièrement. Je subis régulièrement, comme tous mes collègues élus, une réaction de plus en plus vive de la part des visiteurs ou des personnes qui traversent le village. Je ne me plains pas des habitants, parce que l'on a quand même conservé un esprit village. Par exemple, si vous faites une remarque à quelqu'un qui est en train de décharger des déchets verts dans un fossé, il va réussir à vous engueuler parce que la déchetterie est fermée... Nous restons un village paisible, mais malheureusement nous avons un individu qui est déséquilibré. Cependant, c'est vrai, nous avons de plus en plus de mal à remplir nos fonctions.

Autrefois, les gens savaient s'exprimer. Aujourd'hui, les coups ont-ils remplacé les mots ?

C'est un problème de justice et de réponse de la justice. Les gens qui se sentent victimes n'attendent plus rien de la justice et ils ont parfois tendance à se faire justice eux-mêmes. De la même manière, ils se disent qu'ils peuvent agresser quelqu'un en ne risquant plus rien. Dans mon cas, la personne a reconnu les faits. Elle est convoquée en correctionnelle pour des motifs graves, à savoir coups et blessures sur personne dépositaire de l'autorité publique et outrages et menaces. Mais cette personne ne sera convoquée que l'année prochaine...

Donc, l'intéressé pourra continuer de faire son barbecue dans son jardin cet été…

Il y a quelques soirs, cette personne s'en est prise à des gamins du village qui se promenaient en vélo. Si cette personne avait été déférée directement, on aurait pu mettre un terme à tout cela. Heureusement, il n'y a eu que des injures et pas des coups.

Faut-il revoir le pouvoir des maires en matière de sécurité ? De quelle manière ?

Les pouvoirs existent sur le papier. Cela fait 13 ans que je suis élu et il faut savoir que l'on se retrouve maire du jour au lendemain, avec une charge énorme de compétences et de responsabilités, sans aucune formation. On vous attribue des pouvoirs de police, mais on ne vous explique jamais à quoi cela correspond... Il va peut-être falloir mettre en place des gardes champêtres et les armer, ou peut-être passer à une police intercommunale. On réduit tellement les effectifs et les moyens de nos gendarmes,

suite en page 21 >

Réparer la France

Les 43 propositions prioritaires de Nicolas Miguet pour redresser la France rurale.

NICOLAS MIGUET 2022

www.miguet2022.com

R.C.F. Rassemblement des Contribuables Français

REDONNER LEURS POUVOIRS AUX COMMUNES, CELLULES DE BASE DE LA NATION FRANÇAISE.

Depuis plusieurs décennies, de lois en lois, **les maires ont été dépouillés de leurs pouvoirs, et ont été réduits à une sorte de rôle d'assistante sociale de leur commune**. **Mon projet, c'est de rétablir les pouvoirs anciens des municipalités, et de remettre chacune de nos 35.500 communes au cœur de l'organisation de la Nation française**. Pour permettre une meilleure légitimité des élus des conseils municipaux, le scrutin de panachage sera rétabli dans toutes les communes dont la population est inférieure à 3.500 habitants.

Le nombre des élus du conseil municipal sera réduit : à trois pour toute commune inférieure à 500 habitants, de cinq entre 501 et 1.000 habitants, de sept entre 1.001 et 2.500 habitants, de neuf entre 2.501 et 3.500 habitants, de onze entre 3.501 et 9.000 habitants et sera augmenté de deux élus par tranche de 5.000 habitants jusqu'à concurrence de 100.000 habitants.

Les indemnités seront revalorisées, et cela sera permis par la réduction du nombre des adjoints ou conseillers municipaux titulaires d'une délégation rémunérée, qui ne pourront excéder, pour les communes au-delà de 1.000 habitants le chiffre de 30 % des élus du conseil communal.

Tous les conseillers municipaux seront « grands électeurs » et voteront pour la désignation des sénateurs, au chef-lieu de chaque département, sur la base d'au moins un sénateur par département, le nombre total des sénateurs sera réduit à 200, celui des députés à 300.

Les communes seront libres d'adhérer, ou non, à une « communauté de communes », une « intercommunalité » ou à une « communauté d'agglomération ». Ce vote ne pourra engager la commune au-delà d'un mandat. Pour les communes limitrophes d'un ou de plusieurs départements, elles pourront adhérer à des intercommunalités qui ne font pas partie du même département.

Les structures cantonales anciennes seront rétablies, après regroupement par logique géographique. Un canton comptera au maximum 25.000 habitants. Il y aura douze cantons au minimum par département, afin que chaque territoire soit représenté au chef-lieu. Il y aura deux élus par canton.

Les élus départementaux siégeront deux fois par an avec leurs collègues des départements limitrophes ou des régions historiques en séance régionale ou interdépartementale. Le maire, ses éventuels adjoints et conseillers délégués rémunérés seront membres de l'assemblée des intercommunalités. Les délégations, les attributions de compétences et les structures mutuelles seront consenties lors du vote d'adhésion à l'intercommunalité à laquelle la commune désirera adhérer.

Les communes, outre leurs recettes fiscales propres, recevront une dotation de l'Etat à due proportion de leur population, avec une majoration de 25 % dans le cadre des communes rurales, et une augmentation de la dotation par habitant de 50 % dans le cadre des communes qui sont à la fois rurales et de montagne.

Les maires retrouveront les pouvoirs pour accorder, ou non, les permis de construire. Les recours éventuels au tribunal administratif concernant les permis de construire

délivrés seront jugés selon la procédure du référé, dans un délai maximum de trois mois.

L'Etat installera une maison des services publics (impôts, juge de proximité, démarches administratives diverses dont délivrance de cartes grises...) **dans chaque chef-lieu de canton**.

Les architectes des Bâtiments de France et Monuments historiques devront se prononcer sur tout projet de permis de construire dans un délai maximum de trois mois, en cas de non-réponse, l'accord sera réputé acquis sans réserve. En cas de contestation de leur décision, les tribunaux administratifs devront se prononcer dans un délai maximum de trois mois.

Dans le domaine de l'Energie, je propose d'en finir avec la politique du tout éolien et avec des décisions souveraines des préfectures en ce qui concerne la mise en place de parcs éoliens, qui défigurent nos paysages.

Dans le cadre de la réfection des paysages anciens et la préservation de nos sols (plantation de haies autour des champs remembrés, création de mares...), **l'Etat prendra à sa charge, pour les agriculteurs concernés, 50 % des frais et, pendant une durée de vingt ans, 50 % des impôts fonciers relatifs aux prés et aux champs qui auront été transformés pour rétablir les paysages anciens,** protecteurs contre l'érosion et les ruissellements.

Les conseils municipaux retrouveront la main pour édicter les normes concernant la pose de panneaux solaires sur les toitures, afin de respecter les couleurs traditionnelles de nos toitures, en tuile, en ardoise... et de ne pas défigurer les paysages.

NICOLAS MIGUET 2022

APAISER NOTRE RURALITÉ ET EN TERMINER AVEC LA DÉLINQUANCE QUI SE RÉPAND PARTOUT SUR NOS TERRITOIRES.

Sécurité : il faut en finir avec les pillards et ce qui est appelé désormais les « incivilités », qui s'apparentent le plus souvent à des dégradations sauvages.

L'installation d'un juge de proximité permettra de juger rapidement toutes les incivilités qui auront pu être constatées par le maire, un de ses adjoints ou un conseiller municipal délégué. **Saisi par le maire ou par une autorité de police ou de gendarmerie, il devra se prononcer dans un délai d'un mois**, les recours éventuels contre cette décision seront examinés selon la procédure des référés.

Pour la réparation des dégâts, des peines de réparation personnelle ou via une entreprise à la charge du délinquant seront privilégiées. **Rapidité et réparation seront les bases de la lutte contre les incivilités**.

Nos campagnes font l'objet de pillages systématiques, vols de cheptels, de récoltes, de matériels agricoles, cambriolages à répétition dans les maisons isolées, ou non, agressions de personnes âgées et/ou isolées.

La gendarmerie sera structurée à la manière ancienne, de manière cantonale, avec une présence permanente au chef-lieu de chaque canton.
Les gendarmeries territoriales seront dotées d'effectifs augmentés, de manière à assurer une meilleure sécurité dans nos campagnes.

Les procureurs départementaux devront tenir au moins une permanence annuelle dans la Maison des services publics de chaque canton pour rencontrer sur le terrain élus, gendarmes et populations.

Patrimoine : une réfection par canton sera financée à 50 % par l'Etat tous les dix ans. Actuellement, 70 % des fonds culturels et de réhabilitation de bâtiments historiques sont concentrés à Paris, **l'Ile-de-France ne recevra plus, dans mon projet, que 20 % des crédits culturels accordés par l'Etat.**

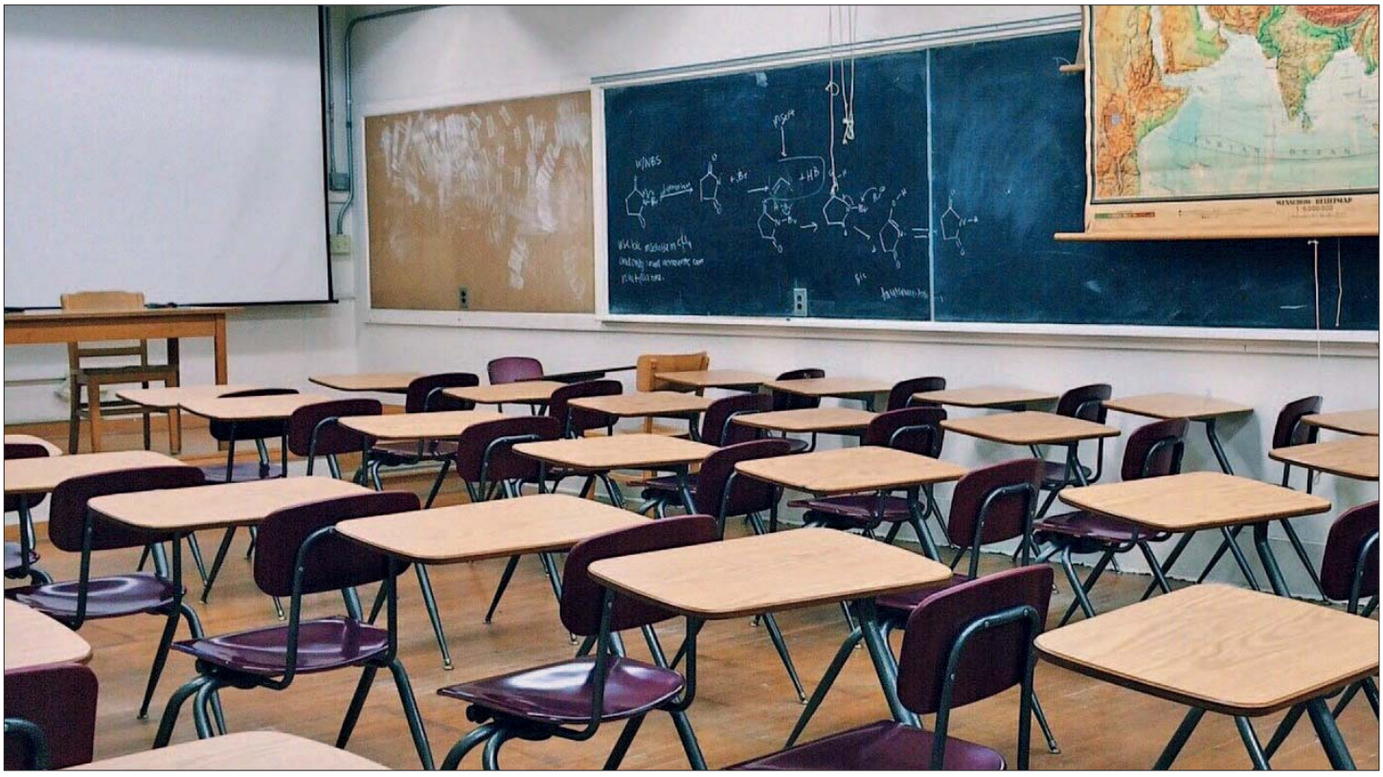

EDUCATION : RECONSTRUIRE PAR LA BASE.

Mon projet, c'est de reconstruire l'école primaire, neutre, obligatoire à partir de 6 ans, et de permettre aux communes rurales de disposer de classes maternelles, lorsque les effectifs le permettront. L'Etat financera 50 % des dépenses communales concernant la réfection ou la construction de locaux pour des écoles primaires modernes et de qualité.

Les élèves seront soumis à un règlement intérieur imposant le port d'une blouse et une tenue vestimentaire simple, homogène. Le choix des couleurs des blouses et des tenues sera décidé par le ou les instituteurs en coordination avec le conseil municipal.

Je propose de mettre fin au collège unique.

Un examen d'entrée en sixième sera rétabli de manière à assurer qu'un élève entrant au collège sache parfaitement lire, écrire, compter, et connaisse des éléments fondamentaux d'Histoire et de Géographie françaises.

Le certificat d'études primaires sera rétabli.

A la fin du collège, qui pourra, dès la quatrième, basculer en filière professionnalisante, organisée avec des classes de niveau, il y aura le rétablissement d'un véritable brevet des collèges. L'obtention du brevet des collèges sera nécessaire pour pouvoir s'inscrire au lycée.

Les collèges comme les lycées devront définir une tenue unique pour les garçons comme pour les filles, qui sera choisie en coordination avec les conseillers départementaux du canton, les maires des communes concernées par la présence d'un lycée et/ou d'un collège.

NICOLAS MIGUET 2022

SANTÉ, ÉCONOMIE : DES VRAIES MESURES URGENTES POUR EN TERMINER AVEC NOS « DÉSERTS » .

En finir avec les zones blanches. Aujourd'hui, on parle de 5G pour la téléphonie mobile dans les grandes villes, mais **il y a encore plus de 15 % du territoire national qui n'est pas couvert par la 4G, ce qui représente plus de 2 % de la population française sans accès au téléphone et 10% de plus avec un réseau insuffisant**. Cela contribue à l'insécurité, et, de surcroît, cela est à mettre en parallèle avec la dégradation continue du réseau téléphonique classique, souvent vandalisé par les pillards, les voleurs de cuivre... Je propose d'arrêter de déployer la 5G davantage qu'actuellement tant qu'il y aura encore des zones blanches. La priorité absolue devra être mise à l'installation d'antennes, mutualisées entre les quatre grands opérateurs, pour permettre d'avoir des communications sans interruption sur l'ensemble des routes communales, et pour l'ensemble des communes françaises, et de nos hameaux.

Déserts médicaux. Le numerus clausus a été supprimé récemment, mais **la France continue à pâtir d'un manque de médecins, notamment de médecins généralistes, mais aussi de dentistes et autres praticiens**. Par ailleurs, les médecins généralistes répugnent à s'installer à la campagne, où leurs conditions de travail sont moins faciles que dans les grandes villes. **En contrepartie de la gratuité des études médicales, les diplômés de médecine, avant leur spécialisation, devront s'installer pendant au moins cinq ans dans une zone rurale prioritaire**. Un centre médical ou une maison de santé sera installé dans chaque chef-lieu de canton, là où cela n'existe pas encore.

Une revalorisation particulière sera effectuée pour que les infirmiers et infirmières qui pratiquent des examens à domicile (prise de sang, vaccination...) soient revalorisés. Dans les zones rurales, les sommes aujourd'hui concédées aux prestations à domicile sont trop modestes pour inciter l'implantation de professionnels de santé. Cette profession de proximité doit être mise en avant, c'est une réponse au vieillissement de la population qui permettra de maintenir le plus longtemps possible nos anciens à leur domicile.

A côté de chaque maison médicale, là où il n'existe pas d'hôpitaux publics avec maternité, une maison de l'enfance et de l'accouchement sera installée, par l'Etat, de manière à ce que l'on puisse de nouveau terminer toute grossesse et accoucher à proximité de chez soi, une aire d'atterrissage et de décollage d'hélicoptère permettra, en

cas d'urgence nécessitant une césarienne ou toute autre difficulté, d'amener la parturiente vers un hôpital plus éloigné. Nous voulons en terminer avec le système de concentration dans des maternités inhumaines, qui ne permettent plus aux populations rurales d'avoir un service public de proximité.

Une autorisation d'ouverture de pharmacie sera systématiquement accordée pour chaque commune de 1.000 habitants qui en fera la demande.

Une aide de 50 % sera accordée aux communes qui feront des travaux d'isolation sur les bâtiments communaux (mairie, école…) et pour tous les travaux d'autoproduction (panneaux solaires…) et de conservation (batteries de stockage) d'électricité.

REDONNER DE L'ACTIVITÉ À NOS ZONES RURALES..

Réindustrialisation dans nos campagnes. L'Etat prendra à sa charge 50 % des frais de réhabilitation et de dépollution des terrains « friches industrielles », de manière à pouvoir permettre l'établissement de réserves foncières et la construction d'ateliers ou d'usines modernes, dans nos zones rurales, **pour donner de l'emploi à nos enfants**.

Département par département, 10 % des sommes collectées sur le Livret A seront affectées à la capitalisation d'entreprises locales, ou à la construction, pour les entreprises locales, de bâtiments liés à leur exploitation.

En terminer avec les critiques sur le monde rural, agricole et maritime. Les structures de restauration collective de nos écoles communales, collèges, lycées, devront utiliser, pour plus de 70 % des matières alimentaires qu'elles utilisent, des produits locaux en provenance d'éleveurs, de maraîchers, de producteurs situés dans le département et/ou les départements limitrophes de l'endroit où se trouve installée la cantine. Pour l'approvisionnement en poissons dans les départements non côtiers, les chefs de cuisine devront demander à leurs fournisseurs de sélectionner des mareyeurs des régions côtières les plus proches.

La mise en avant des bonnes pratiques pour nos éleveurs, nos agriculteurs, nos artisans, nos commerçants… sera restaurée, au moyen de l'instauration, chaque année, dans les dates traditionnellement léguées par notre Histoire, d'un concours agricole, et/ou d'une foire-exposition permettant de présenter les savoir-faire qui sont installés localement et qui sont pratiqués par nos artisans, commerçants, agriculteurs, maraîchers…

Les collèges et les lycées créeront des filières de formation, ouvertes sur les talents locaux, pour permettre la transmission des savoirs.

L'apiculture sera relancée, autant que faire sera possible. Les communes seront incitées à remplacer les pelouses ou zones herbagères du domaine communal par des zones avec des plantes ayant une floraison régulière au fur et à mesure des mois de l'année, de manière à donner la nourriture indispensable aux abeilles. La France produisait plus de 35.000 tonnes de miel en l'an 2000, la quantité est tom-

NICOLAS MIGUET 2022

bée à environ 20.000 tonnes seulement en 2010, en 2021, l'estimation est en dessous de 10.000 tonnes de miel. La restauration du parc des abeilles est indispensable à la pollinisation et à la fertilisation des espèces végétales.

L'Etat devra restituer gratuitement aux communes, qui les conserveront ou les revendront à leur profit, les bâtiments abandonnés par les services publics qui ont été fermés.

Le service postal de proximité devra être préservé, avec au moins une agence postale présente dans chaque commune de plus de 1.000 habitants.

Enfin, là où l'Etat a une politique urbaine axée sur « les quartiers », les grandes villes, les banlieues des grandes villes, pendant les dix prochaines années, **le système sera complètement inversé avec désormais 80 % des dépenses d'infrastructures étatiques pour nos territoires ruraux**. Cela concernera notamment une aide conséquente pour la réfection des routes communales et départementales.

Pour redorer l'agriculture française, **la grande distribution sera fortement incitée à s'approvisionner auprès de la « ferme France », pour plus de 50 % des besoins de consommation alimentaire des Français.** Les permis de construire, d'agrandissement ou de rénovation des supermarchés et des hypermarchés seront conditionnés au respect de cette bonne pratique.

Pour redonner durablement de la vie dans nos communes rurales, **opération 10.000 bistrots. L'Etat financera 50% des frais d'installation (construction ou achat des murs et frais d'aménagement) des cafés-bars-tabac-PMU-mini épicerie dans les communes qui en sont actuellement dépourvues. Les commerçants qui s'installeront bénéficieront d'un abattement de 50% sur les impôts et taxes durant 10 ans, puis de 25% durant 20 ans.**

qu'ils ne sont plus en capacité de suivre. Je viens de subir une agression particulièrement violente et il faut savoir que cette personne est restée tranquillement chez elle pendant 24 heures, avant que les gendarmes ne viennent l'interpeller. Si un grand élu avait été agressé, l'individu aurait été interpellé immédiatement.

Cette affaire a indigné une grande partie de la population. Est-ce aussi le signe que beaucoup de nos concitoyens sont vigilants sur ce sujet ?

Je n'ai pas trop suivi ce qui s'est passé au niveau médiatique, mais j'ai reçu des centaines de messages de soutien et c'est un énorme réconfort.

Quelle vision avez-vous de cette France où l'on voit se multiplier ce genre d'incidents ?

J'ai vraiment été choqué quand j'ai entendu l'ancienne porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, dire qu'elle ne saurait pas expliquer à ses enfants s'il était normal ou non de jeter des pierres sur les policiers... Quand quelqu'un qui représente le gouvernement tient de tels propos, il ne faut pas s'étonner si un petit élu rural en prend plein la figure. Il aurait dû y avoir une réaction du gouvernement et cette femme aurait dû être mise à pied instantanément, car il est intolérable de jeter des pierres sur les forces de l'ordre. Aujourd'hui, le respect est perdu à tous les niveaux, depuis l'école, avec le respect aux enseignants, jusqu'aux élus, en passant par les forces de police. Même pour les gendarmes, cela commence à être difficile. Ils ont le sentiment d'être des agresseurs au moindre contrôle et les insultes sont régulières, alors qu'ils ne font que leur travail. Les propos de Sibeth Ndiaye sont intolérables car, après, comment enseigner le respect aux gamins face aux gendarmes ? Pour votre information, dans notre département de la Côte-d'Or, la maire d'une petite commune a été agressée dans sa mairie il y a plus d'un an par l'un de ses habitants qui était locataire d'un appartement communal et qui est venu l'empoigner physiquement dans son bureau, devant la secrétaire. Cela fait plus d'un an et l'affaire n'a toujours pas été jugée ! J'ai toujours envie de travailler pour la collectivité, mais je veux que l'on m'en donne les moyens. ■

>> Un projet participatif pour davantage impliquer les habitants dans la vie de la commune.

Patrice Pottier, maire du Boulay (Indre-et-Loire) :

« La population est très attachée à sa commune et je pense qu'elle est prête à rendre service. »

Le Boulay est une commune de 800 habitants située dans le département d'Indre-et-Loire. Son nouveau maire, Patrice Pottier, a instauré plusieurs dispositifs pour faire participer davantage les habitants à la vie municipale, avec notamment des référents de quartier. La population sera aussi plus impliquée dans la signalisation de la commune et dans la mise en place des nouveaux projets. Patrice Pottier, maire du Boulay, nous livre sa vision de la gestion communale participative.

L'Hebdo-Bourseplus :

Au cours de ces dernières années, on a vu beaucoup de maires solliciter leurs administrés lors de journées civiques, comme le nettoyage de la commune. Pensez-vous que la participation de la population dans les petites communes va être beaucoup plus forte dans les années qui viennent ?

Patrice Pottier :

C'est quelque chose de fondamental. Je suis maire depuis un mois et, avec le nouveau conseil, nous avons déjà lancé un premier chantier participatif pour aller nettoyer le cimetière. Les gens ont participé à cette opération avec plaisir. L'entretien des cimetières est assez compliqué, surtout lorsque la commune n'a qu'un seul agent communal, et la principale difficulté d'une petite commune est l'absence de moyens humains. Nous n'avons qu'un agent communal et c'est aussi une solution que de faire appel à nos administrés pour donner un petit coup de main. Aujourd'hui, la population est très attachée à sa commune et je pense qu'elle est prête à rendre service. C'est une direction qu'il faut prendre. Je pense même que c'est quelque chose de très attendu, car c'est aussi une manière de montrer que la population est attachée à l'indépendance et à la souveraineté de sa commune.

Est-ce dans le domaine de l'environnement qu'il est le plus facile de faire participer les administrés ?

Aujourd'hui, c'est évidemment le domaine à la mode. Dans ce cadre, nous avons prévu d'organiser une journée dédiée à l'environnement pour aller en famille récupérer les déchets qui sont dans la commune. Mais cela peut aussi se faire dans d'autres occasions : par exemple, nous voulons organiser une fête dans le village et nous ferons appel aux administrés pour choisir le type de fête que nous allons organiser. Ils pourront ainsi décider eux-mêmes de ce qui se passera dans la commune.

On voit dans beaucoup de communes que la participation des administrés permet également de les sensibiliser sur la question des dépenses publiques...

Ils ont aussi un comportement beaucoup plus civique. La plupart des gens sont toujours très propres chez eux et se lâchent davantage quand ils sont ailleurs. Mais quand on travaille pour la commune, le comportement est différent. On ne va pas jeter un papier dans la rue lorsque, la veille, on a participé à une action citoyenne de ramassage des papiers...

Quels sont vos autres projets pour la commune ?

Nous avons une boîte à pain au sein du village et nous manquons de commerces. Notre difficulté, c'est que nous sommes situés à 4 kilomètres de Château-Renault, où il y a tous les commerces, mais il nous faudrait aussi des commerces parce que nous avons beaucoup de personnes fragiles et de personnes âgées qui voudraient bien avoir un commerce de dépannage près de chez elles. Notre difficulté, c'est aussi de trouver un endroit, puisque nous n'avons pas beaucoup de terrains disponibles en raison de notre plan local d'urbanisme. Par ailleurs, nous sommes au cœur des châteaux de la Loire et nous voulons développer le tourisme puisque nous avons quelques chemins de randonnée très agréables. Nous avons aussi un projet de marché de producteurs locaux, car la recherche du bio et des circuits courts est une attente forte de la population. Nous avons pas mal de producteurs locaux et nous voudrions organiser un petit marché, aussi bien pour les habitants du coin que pour les touristes. Le développement du tourisme n'est pas une évidence parce que la commune est assez particulière, puisqu'elle est divisée en deux.

Beaucoup de maires se disent déçus quelques années après leur élection, car la technostructure les empêche souvent d'aller au bout de leurs projets. Avez-vous pu analyser la faisabilité de votre programme avant de vous présenter ?

Déjà, j'ai beaucoup réfléchi avant de me présenter en tant que maire. Je viens de faire une formation vidéo sur la fonction de maire et j'ai également suivi une formation destinée aux nouveaux maires à Amboise. C'est vrai, on a envie de faire plein de choses. Il y a une équipe toute neuve au sein de la commune, mais il est évident que nous ne pourrons pas aller au bout de tous nos projets, à certains moments en raison de l'administration qui est parfois très lourde. Mais je ne suis pas le premier à me plaindre de la lourdeur de notre administration ! ■

>> Le plus jeune maire de France est âgé de 19 ans.

Hugo Biolley, maire de Vinzieux (Ardèche) :

« Je dois commencer maintenant les projets et ne pas les reporter sinon, dans six ans, rien ne sera fait... »

Hugo Biolley vient d'être élu maire de Vinzieux, une commune de 500 habitants située en Ardèche. Il est le plus jeune maire de France, puisqu'il vient d'avoir 19 ans. Notons que dans le conseil municipal, cet étudiant à Sciences-po Grenoble retrouvera sa maman, qui est également élue.

L'Hebdo-Bourseplus :

On dit souvent que les jeunes se désintéressent de la politique. Comment vous êtes-vous engagé ?

Hugo Biolley :

Peut-être que l'on a ce sentiment d'une manière générale, mais ce n'était pas le mien et j'avais envie d'apporter quelque chose à ce village que je connais depuis que je suis tout petit. Quelqu'un m'a dit que je devais me lancer. Au début, j'ai pensé que c'était un projet fou, je le pense toujours, d'ailleurs, mais je me suis lancé.

Est-ce que cela vous amène à avoir une vision à long terme de votre village ?

Je ne me suis pas posé la question de cette manière, mais je me suis demandé comment le village pouvait évoluer et quelles seraient les étapes pour qu'il évolue. D'abord, nous avons beaucoup de nouvelles constructions, avec des jeunes avec enfants qui arrivent, et il y a le risque que ce village devienne un village-dortoir. Donc, il faut penser à le dynamiser. Nous sommes un village de près de 500 habitants, nous n'avons pas d'école et pas de commerces. Il faut amener du dynamisme et c'est pour cette raison que j'ai axé ma campagne sur la création de liens à travers l'événementiel et la culture. Dans les années qui viennent, il va falloir créer des activités pour les adolescents. Il y a aussi des questions liées à la mobilité, parce que nous sommes dans la montagne et il n'est pas toujours facile de se déplacer. Faire venir des commerces, c'est une tâche difficile et c'est quelque chose que j'imagine difficilement avant la fin du mandat, parce que le travail est beaucoup trop important.

Ne craignez-vous pas que vos projets se fracassent contre le mur de la technostructure et que l'on vous réponde en permanence que ce n'est pas possible ?

C'est une question intéressante, parce que l'on peut avoir des grands projets mais ne pas arriver à les concrétiser si l'on se heurte à des grandes difficultés. Donc, il est indispensable de s'intéresser à la loi et aux infrastructures et cela fait un an que je travaille dessus pour ne pas être surpris au cours des prochaines années. J'avance petit à petit et c'est la politique du petit pas qui va permettre d'accumuler les petites victoires qui amèneront les grandes victoires sans forcément avoir de grosses déceptions. Il y aura forcément des déceptions, j'espère le moins possible, mais il y aura quand même des échecs. Quand on est élu, c'est quelque chose qu'il faut avoir parfaitement intégré.

Avez-vous envie d'aller vite ?

J'ai envie de commencer vite, mais pas d'aller vite. Je dois commencer maintenant les projets et ne pas les reporter sinon, dans six ans, rien ne sera fait… En revanche, il n'est pas question de bâcler les choses. J'ai envie de prendre le temps de réfléchir, de faire toujours un pas de recul sur les choses que je propose, de demander des avis et de prendre le temps de faire des projets qui seront utiles. Si l'on va vite et si l'on se rend compte que le projet est totalement inutile, ce serait une grosse déception. Surtout si le projet ne passe pas en raison de la technostructure que vous évoquiez dans votre question.

On entend souvent des jeunes qui font des propositions fantaisistes. Or, votre programme

n'est pas irréaliste, puisqu'il tient compte des contraintes budgétaires…

Je ne pense pas être le seul jeune à savoir qu'il y a des limites et à savoir que, quand on propose quelque chose, il faut le faire d'une manière réaliste. Je ne vois pas l'intérêt de proposer quelque chose qui serait irréalisable, parce que trop onéreux ou trop ambitieux. Il faut avoir de l'ambition, mais il faut être réaliste. D'ailleurs, j'ai toute une équipe autour de moi et nous allons travailler ensemble. Il y a beaucoup de gens qui sont dans l'ombre, qui travaillent énormément et, dans mon équipe, on retrouve toutes les générations.

Vous savez que la politique est une drogue et que, lorsque l'on commence, on n'a plus envie de s'arrêter…

Je ne sais pas si la politique est une drogue, mais l'engagement est une drogue ! Faire des choses pour les autres, c'est toujours positif. Il est certain que l'on a toujours envie d'aller plus loin et donner à l'autre procure un plaisir que je préfère à l'égoïsme. ■

>> Le coup de gueule d'un maire oublié !

propos recueillis par **Yannick Urrien**

Ludovic Sanchez, maire du Mas (Alpes-Maritimes) :

« Nous avons pas mal de dégâts que nous ne pouvons pas supporter seuls. »

Le 2 octobre dernier, Le Mas a été l'une des premières communes des Alpes-Maritimes frappées par la tempête Alex. Le village a été gravement touché et, plusieurs semaines après, les dégâts sont toujours visibles. Ludovic Sanchez, maire de la commune, n'est pas content car, la semaine dernière encore, il figurait dans la liste des communes oubliées dans la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le pont est interdit à la circulation et les habitants du hameau des Sausses se retrouvent semi-enclavés puisqu'ils doivent faire 20 kilomètres de plus chaque matin en passant par les hauteurs de la commune.

L'Hebdo-Bourseplus :

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle tarde pour votre commune. Comment expliquez-vous cette situation ?

Ludovic Sanchez :

Justement, je n'ai pas d'explications ! C'est pour cette raison que je me suis adressé aux journalistes. Tous les papiers sont partis en temps et en heure, mais je pense que, compte tenu de la quantité d'informations reçues par la préfecture, ils ont traité d'abord les dossiers les plus urgents et, comme nous sommes moins urgents, on est passé après. C'est aussi pour cette raison que je n'ai pas trop voulu faire de vagues par rapport aux trois Vallées sinistrées, où malheureusement, il y a eu des décès et des disparus, alors que nous avons pu évacuer la population très rapidement, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas de pertes à déplorer. Donc, nous avons de gros dégâts sur les structures et, comme c'est moins grave que les autres, nous avons dû passer ensuite… Mais je n'ai pas d'autres

explications. Au bout d'un moment, j'ai quand même voulu alerter les médias en disant que nous sommes moins touchés que les autres sur le bilan humain, mais nous avons pas mal de dégâts que nous ne pouvons pas supporter seuls. Face à cela, j'ai besoin de l'État, de la région et du département et, voyant que rien n'arrive, au bout d'un mois et demi, je me suis adressé aux médias.

Quelles sont les conséquences économiques pour votre village ?

D'abord, tous les enfants que j'ai sur la commune ont 30 minutes de trajet supplémentaire le matin et le soir. Cela joue sur les horaires des parents. Les dégâts font que tous les administrés doivent faire en moyenne 20 kilomètres de plus chaque jour, puisque nous sommes semi-enclavés. Nous avons une forêt très dense autour et il n'est pas question de laisser perdurer cette situation jusqu'en avril prochain, notamment face aux risques d'incendie, parce que ce serait beaucoup plus grave. Nous ne pouvons plus évacuer le village par une seconde voie et les gens seraient donc dans une situation catastrophique si le feu devait se déclencher de l'autre côté. Cette alerte sécuritaire est très réelle, car les feux peuvent très bien se déclarer au mois de décembre et il est de mon rôle de prévoir et de

mettre mes administrés à l'abri à tous les niveaux. En attendant, on vient me voir tous les jours pour me demander la réouverture du pont, c'est pour cela que je m'adresse à la presse.

On a beaucoup parlé du couple maire-préfet au cours de ces dernières semaines : avez-vous le sentiment d'un changement ?

Rien n'a changé. Je passe principalement par le président de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui est vraiment très dynamique et, malgré les 100 kilomètres qui nous séparent, il était présent le lendemain à huit heures pour regarder les dégâts. Tout le monde était enclavé et, le soir-même, il nous a aidés en mettant à notre disposition de nombreux moyens. En attendant, j'ai de très bons contacts avec la sous-préfète, qui m'a dit que nous serions évidemment classés catastrophe naturelle. Mais le problème, c'est le temps administratif. ■

>> Un maire se charge lui-même de la collecte des déchets verts.

Marc Denavaut, maire de Courset (Pas-de-Calais) :

« Les maires sont en première ligne, tout le monde le reconnaît, mais il va aussi falloir les écouter. »

Voici un nouvel exemple de l'engagement des maires ruraux en période de confinement : à Courset, un village de 550 habitants situé dans le Pas-de-Calais, le maire, Marc Denavaut, s'implique directement dans la collecte des déchets verts puisque la déchetterie est fermée au public. Avec son employé communal, l'élu va directement chez les habitants pour ramasser les sacs. En période de confinement, avec la météo printanière, beaucoup de gens ont tondu leur pelouse et le maire n'avait pas envie de voir des sacs de déchets verts s'empiler devant les portes. L'élu propose également aux personnes âgées d'aller faire leurs courses. Cet épisode du Covid-19 montre à quel point les maires sont plus que jamais en première ligne.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment concevez-vous votre rôle de maire d'un village rural en cette période de confinement ?

Marc Denavaut :

J'essaye d'aider nos concitoyens, comme tous les maires d'ailleurs, j'ai fait passer un papier pour dire aux gens qu'ils pouvaient faire appel à moi pour les déchets verts, mais aussi pour leurs courses, et mes conseillers sont aussi là pour donner un coup de main. On m'a beaucoup interrogé sur les masques, j'en ai commandé, mais je ne sais pas quand nous les recevrons, mais mon objectif est d'en distribuer deux gratuitement à chaque habitant et, avec mes conseillers, nous irons les distribuer à tout le monde lorsque nous les recevrons. J'ai aussi la chance d'avoir une personne qui fabrique des masques à Courset, ce sera pour l'école, par ailleurs nous continuons de faire tous les travaux du quotidien.

Cet épisode montre aussi à quel point les maires sont en première ligne…

C'est vrai, on se rend compte à quel point le maire est utile, dans une commune voisine, un maire a offert des paniers à ses habitants, chacun essaie d'aider les autres selon ses moyens. Les maires sont en première ligne, tout le monde le reconnaît, mais il va aussi falloir les écouter pour les écoles. Nous avons les primaires, en regroupement avec une commune voisine, j'ai 75 enfants dans trois classes, et je ne sais pas comment on va pouvoir s'organiser. Dans mes vœux, au début de l'année, j'ai défendu la fonction de maire bec et ongles, j'ai toujours été réservé vis-à-vis de la communauté de communes qui prend pas mal de compétences, j'estime que nous devons garder ce que nous pouvons encore garder, comme la compétence eau. On voit bien, dans une pandémie comme celle que nous vivons, que nous avons tous besoin du maire. Les gens reconnaissent cela, j'ai vu beaucoup de commentaires élogieux, les gens sont vraiment satisfaits, mais

le maire n'est pas là pour se faire remarquer, il doit simplement faire son travail en étant proche de ses habitants. Nous avons 550 habitants et je connais au moins 530 personnes, c'est l'avantage du terrain, ce sont des choses que les élus nationaux ne peuvent pas faire. Je dis souvent qu'il y avait un avant Coronavirus et qu'il y aura un après Coronavirus et qu'il va falloir faire une analyse de tout ce qui s'est passé, ce sera important, et il ne faudra pas se tromper. ■

>> Les petites communes sont étouffées financièrement.

Jean Vogel, maire de Saâles (Bas-Rhin) :

« La responsabilité individuelle a quasiment disparu au profit de la responsabilité des communes. »

Saâles est une localité de 900 habitants, située dans le département du Bas-Rhin, et son maire, Jean Vogel, vient de pousser un cri d'alarme parce que le village est déjà trop endetté et n'est plus en mesure de boucler son budget. Pourtant, la commune est bien gérée et il n'y a pas de dépenses spectaculaires. Cependant, même pour assurer les charges minimums, comme les travaux de sécurité ou le respect des normes, le budget ne suffit plus et la situation s'est aggravée en raison de la baisse des dotations de l'État. Jean Vogel nous explique la situation dans laquelle il se trouve.

L'Hebdo-Bourseplus :
Depuis quelques semaines, certains maires sont inquiets au point que la disparition pure et simple des communes rurales n'est plus exclue. Qu'en pensez-vous ?

Jean Vogel :
C'est une interrogation. Il y a vraiment une conjoncture de lois et de mesures qui viennent se greffer à des choses qui existaient depuis longtemps, parce que la première source d'inégalités entre les communes, c'est quand même la taxe professionnelle et le fonds de compensation qui l'a remplacée. On a quand même reproduit toutes ces inégalités. Elles étaient de l'ordre de 1 à 40 - j'ai des exemples de communes où la taxe professionnelle était 40 fois supérieure à la nôtre - et, aujourd'hui, on est plutôt dans l'ordre de 12. Il faut quand même dire que nous avons encore des communes riches, c'est-à-dire des communes qui ont encore des marges de manœuvre relativement considérables. Mais pour toutes les petites communes qui n'avaient pas de taxe professionnelle, entre la baisse des dotations et la loi NOTRe, leur avenir est effectivement sombre.

Vous lancez un cri d'alarme sur l'endettement des communes comme la vôtre, alors que vous n'avez aucune dépense inconsidérée. Comment en êtes-vous arrivé là ?
Je dis souvent que cela dépend de ce que vous gagnez ! Si le smicard emprunte 10 000 euros, ce sera quelque chose d'énorme, et, s'il veut 100 000 euros, le banquier n'acceptera pas. Si vous gagnez 50 000 euros par mois, le banquier acceptera de vous prêter 100 000 euros… Pour les communes, c'est exactement la même chose. Si une commune a chaque année 300 000 euros de plus que la mienne au titre du fonds de compensation de la taxe professionnelle, le banquier verra le dossier d'un autre œil. Il faut bien comprendre que je suis au taquet, avec des encours qui sont ridicules. Les trois quarts des emprunts sont adossés, c'est-à-dire que l'on a investi pour avoir des rentrées d'argent : par exemple, on a rénové le VVF, mais on loue le VVF... On a créé une centrale urbaine de chauffage au bois, mais les gens paient le chauffage… Ensuite, d'autres dépenses touchent à la sécurité, comme la mise aux normes des bâtiments publics ou la sécurisation des voies de circulation. On est obligé d'agir dans ce domaine, or avec une capacité d'autofinancement faible, vous ne pouvez pas beaucoup emprunter. Ensuite, il y a des charges courantes. Pour une commune de 900 habitants comme la nôtre, on budgétise 10 000 euros de frais de contrôle chaque année : c'est une dépense qui n'existait pratiquement pas il y a une dizaine d'années. On est obligé de contrôler les bâtiments publics, l'électricité,... On nous demande même que les petits jeux pour enfants soient aux normes parce que si un enfant mord la rampe, si la peinture n'est pas garantie et si l'enfant est malade, c'est nous qui sommes responsables… On marche sur la tête ! Dans la plupart des autres pays, on joue davantage sur la responsabilité individuelle, alors qu'en France la responsabilité individuelle a quasiment disparu au profit de la responsabilité des communes.

Vous demandez une égalité de traitement entre les communes. Comment une telle proposition peut-elle se concrétiser ?
Il ne faut pas se leurrer : s'il n'y a jamais eu une véritable péréquation de la taxe professionnelle, c'est parce que la majorité des députés, de gauche comme de droite, est issue de communes riches. Que l'on soit très clair ! Maintenant, la ruralité ne pèse plus grand-chose en France. Si l'on affine, il y a trois ruralités en France aujourd'hui. La première, ce sont les communes qui se situent à 30 minutes des grandes villes ou des grandes métropoles. Cela devient des cités dortoirs. La deuxième ruralité, c'est la ruralité prospère, c'est-à-dire les grandes stations de ski ou les stations touristiques en bord de mer. Il y a aussi la ruralité frontalière de la Suisse ou de l'Allemagne. Enfin, il reste la troisième ruralité, celle qui fait pas moins de la moitié de la France et qui est complètement abandonnée. On ne pèse plus rien, moins de 10 % de la population, et la question se pose de l'abandonner complètement alors qu'il y a encore des choses à faire. L'État a le meilleur réseau de surveillance des communes qui peut exister en Europe : ce sont les perceptions, puisque le percepteur connaît parfaitement la situation de toutes les communes qu'il gère. Il connaît les communes qui dépensent bien, celles qui dépensent mal, celles où la population est riche... Et il serait très facile à l'État d'initier des programmes de développement territoriaux en ciblant les zones qui se trouvent dans des situations délicates relevées par le percepteur. Cela ne coûterait pas cher et ce serait efficace, parce que ce serait vraiment de la chirurgie de précision adaptée à des territoires précis.

En réalité, vous représentez beaucoup de territoires où il n'y a finalement pas grand monde, donc les élus n'ont pas envie de s'embêter avec ce dossier. En plus, vous incarnez cette France rurale, qui vote à droite, c'est aussi pour cela que l'on a envie de vous faire disparaître…
Je suis allé à Paris à plusieurs reprises, j'ai discuté avec des hauts fonctionnaires. Il y a 50 ans, le haut fonctionnaire qui travaillait à Paris était né dans le Massif central ou dans les Pyrénées et il revenait chez lui de temps en temps pour comprendre les réalités du terrain. Aujourd'hui, parmi les hauts fonctionnaires qui sont à l'Élysée ou à Bercy, il y en a quasiment aucun qui ait travaillé plus de huit jours dans la ruralité… Lorsqu'un fonctionnaire vous explique qu'il connaît bien la France, c'est parce qu'il a fait un stage d'un an en préfecture… Ces gens ne savent même plus ce qu'est la ruralité ! Je dis que ce sont des gens hors sol... Ce n'est même pas de la malveillance puisqu'ils n'ont même pas conscience de l'impact des mesures qu'ils font voter. À gauche comme à droite, les ministres se font transmettre des réformes par des hauts fonctionnaires qui ont perdu tout sens de la réalité des territoires ruraux. Le jour où ce fonctionnaire s'en rendra compte, c'est lorsqu'il ira chez son fromager pour acheter un fromage AOC et qu'on lui répondra qu'il n'y a plus de producteurs ! Aujourd'hui, vous avez des AOC qui ont moins de 10 producteurs… À ce moment-là, ils se réveilleront, mais il sera trop tard. ■

>> Environnement : une commune vise l'autonomie énergétique et alimentaire.

Jean-Claude Mensch, maire d'Ungersheim (Haut-Rhin) :

« D'ici à 2022, nous produirons autant d'électricité que d'électricité nécessaire à la consommation du territoire. »

Ungersheim, une commune de 2340 habitants située dans le Haut-Rhin, est un exemple en France dans le domaine de l'autonomie énergétique et alimentaire car, depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives y ont été lancées : microbrasserie, panneaux photovoltaïques qui doivent transformer l'école primaire en bâtiment à énergie positive, ou encore épicerie faisant la part belle aux produits locaux. Jean-Claude Mensch, 74 ans, se présente pour son sixième mandat. Il estime que l'autonomie énergétique sera atteinte en 2023. De la cantine bio, où sont concoctés quelque 500 repas chaque jour pour les écoles d'Ungersheim et des environs, à la chaufferie à bois qui alimente sept bâtiments communaux, du vaste parc photovoltaïque à la régie agricole communale, de l'éco-hameau « passif » à la « conserverie », beaucoup de projets ont ainsi été initiés au cours de ces dernières années.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous êtes engagé depuis plusieurs années sur la voie de l'autonomie énergétique et alimentaire. Est-ce plus facile dans un village où tout le monde se connaît ?

Jean-Claude Mensch :

Oui, mais dans un village, tout le monde n'est pas forcément motivé... C'est quand même une échelle pertinente. Sur le plan humain, c'est plus facile, parce que nous avons plus de proximité et plus de réactivité. Mais il faut d'abord une volonté politique et qu'elle soit partagée par la population. En réalité, cela ne sert à rien de produire localement son énergie ou sa nourriture si, derrière, le consommateur n'achète pas les produits. C'est valable dans une ville comme dans un village, donc la réponse est plus compliquée.

Comment la population a-t-elle réagi à vos projets ? Avez-vous été considéré comme un farfelu au début ?

Oui, sans doute sans le dire... Nous sommes partis dans cette aventure pas à pas. Tout n'a pas été engagé en même temps. Il fallait d'abord que les réalisations en matière d'énergie portent leurs fruits, pour aller un peu plus loin ensuite. Donc, les choses se sont faites au fur et à mesure. À partir du moment où nous avons pu afficher des résultats intéressants, la vision de la population a grandi et l'on verra maintenant ce que cela donnera aux élections.

De quoi êtes-vous le plus fier ?

Il y a plusieurs éléments. Dans le domaine de l'énergie, nous serons autonomes d'ici à 2022, ce qui signifiera que nous produirons autant d'électricité que d'électricité nécessaire à la consommation du territoire, y compris l'industrie. Une centrale photovoltaïque permet de couvrir les besoins de l'ensemble de la population, chauffage inclus, des activités artisanales et des activités industrielles. L'industrie consomme quand même 60 % de la totalité. Ensuite, dans le domaine alimentaire, la cantine bio est une réussite. Elle existe depuis 11 ans maintenant et nous faisons 100% de bio chaque jour.

Y a-t-il beaucoup de maires qui viennent vous demander comment vous faites ?

Oui, mais il y a déjà de nombreuses initiatives dans le pays, nous ne sommes pas les seuls. Toutefois, nous sommes peut-être un peu particuliers en France, parce que nous agissons à la fois sur l'alimentation, l'énergie et la démocratie participative : c'est un projet global. Cependant, prises de façon isolée, ces actions existent dans tout le pays. Effectivement, il y a des maires qui veulent savoir comment nous avons procédé, afin de reproduire le même schéma chez eux. ■

>> La tristesse d'un maire après la fermeture de l'école du village.

Jean-Pierre Gallier, maire de Firfol (Calvados) :

« Nous allons devenir un village-dortoir, c'est triste. »

Jean-Pierre Gallier, maire de Firfol, un village de 400 habitants situé dans le Calvados, redoutait l'annonce de la fermeture de l'école depuis la suppression d'un poste en mars dernier. L'école de Firfol était censée se retrouver avec 14 ou 15 élèves en cette rentrée. Toutefois, seulement 6 élèves étaient inscrits avant l'été, ce qui était insuffisant. Le Conseil municipal a donc entériné la fermeture définitive de l'école avant les vacances.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment vivez-vous cette situation ?

Jean-Pierre Gallier :

Tout est acté et il y a bien la fermeture de l'école. Donc, nous n'avons pas de rentrée en ce mois de septembre 2021. Cela veut dire que nous allons devenir un village-dortoir, c'est triste.

Il sera difficile d'attirer de nouvelles familles sans école…

Oui, c'est l'avenir du village qui est en jeu. Maintenant, je dois aussi reconnaître que les trois quarts des gens qui viennent habiter à Firfol scolarisent leurs enfants à Lisieux, puisque nous sommes à 8 kilomètres de Lisieux. C'est ce qui nous pénalise aussi. Nous avons créé une ligne de bus après la fermeture d'une première classe pour envoyer les CM1 et les CM2 vers la commune voisine de Marolles qui se trouve à 4 kilomètres. Malheureusement, la situation ne s'est pas arrangée et je me suis retrouvé avec 6 enfants pour cette rentrée de septembre. Donc, ce n'était plus possible.

Cette situation peut-elle avoir des conséquences sur l'avenir de vos commerces locaux ?

Non, nous avons simplement deux restaurants. Nous n'avons pas d'autres commerces, car nous sommes trop près de Lisieux et les gens vont tous à Lisieux. Nous sommes au bord de la D613, c'est une très belle route, cela se fait en moins de cinq minutes. Or, paradoxalement, c'est pénalisant pour des commerces locaux.

Comment envisagez-vous le développement de votre village ?

Nous n'avons pas de maisons à vendre, donc on n'a pas assisté à une ruée des Parisiens vers notre village. Très franchement, nous n'en avons pas beaucoup et il n'y a pas eu de changement avec la crise sanitaire. Nous sommes surtout connus pour le centre équestre, c'est ce qui fait la marque de la commune. Nous avons aussi quelques gîtes dans le village, cela permet aussi d'accompagner le développement du centre équestre. ■

>> Une commune qui a failli devenir le Village préféré des Français.

Jean-Marie Pecquet, maire de Long (Somme) :

« Long a l'ambition de devenir un exemple d'aménagement dans la vallée de la Somme. »

Long, un village de 650 habitants situé dans la vallée de la Somme à une quinzaine de kilomètres d'Abbeville, a manqué de peu l'obtention du label de Village préféré des Français. Toutefois, peu importe le résultat final, car l'émission de Stéphane Bern aura opportunément conféré à cette commune une forte visibilité médiatique. Jean-Marie Pecquet, maire de Long, a tout fait pour lui donner la meilleure image possible : « Certains habitants ont participé au fleurissement, d'autres se sont mis à nettoyer un peu plus leur devanture. Beaucoup de gens ont mis la main à la pâte. Il y a une dynamique qui s'est mise en œuvre et qui, je l'espère, va se poursuivre pour que chacun participe à l'embellissement de notre village, qui est déjà très joli ».

L'Hebdo-Bourseplus :

Long a failli être élu Village préféré des Français : qu'attendez-vous de ce genre de programme télévisé ?

Jean-Marie Pecquet :

Effectivement, nous n'avons pas gagné, nous sommes au milieu du tableau. Mais c'est déjà une victoire en raison de la popularité de cette émission. Nous sommes un village de 650 habitants et l'activité touristique est la principale activité de la commune. Nous attendons des retombées en termes de fréquentation pour les commerces locaux. Nous avons un café et un restaurant que nous venons d'ouvrir, nous avons deux terrains de camping et de nombreux gîtes. Notre clientèle est composée de Parisiens, mais aussi de visiteurs des Hauts-de-France, parce que Long est un village nature et patrimoine où les gens viennent pour la pêche, la nature ou la tranquillité. Nous sommes traversés par la Somme et nous avons une véloroute avec plus de 100 kilomètres de balades. C'est vraiment un village de tradition.

Pouvez-vous quantifier le nombre d'emplois générés par cette promotion ?

C'est une richesse économique, dont nous attendons évidemment des retombées économiques. Nous venons de rouvrir le restaurant et, s'il tourne bien, cela permettra de faire vivre le restaurateur et son épouse, mais aussi des salariés. Il y a le café et le terrain de camping, cela occupe des personnes. L'activité touristique est forcément créatrice d'emplois.

Il y a une quinzaine d'années, votre région était associée au chômage et à la destruction d'emplois, alors qu'aujourd'hui elle se développe beaucoup sur le plan touristique. Comment analysez-vous l'évolution de son image au cours de ces dernières années ?

C'est vrai, même sur notre village, nous avons de très beaux reportages. J'espère simplement que le tourisme va se développer, parce que c'est important sur le plan économique. Après, il y a les activités agricoles. Je suis un nouvel élu, je n'ai pas encore beaucoup de recul, mais nous travaillons sur de nombreux projets : il y a particulièrement celui de la Vallée idéale, avec le Conseil départemental et il y aura des investissements conséquents, parce que Long a l'ambition de devenir un exemple d'aménagement dans la vallée de la Somme, qui sera la Vallée idéale.

Voyez-vous arriver de nouveaux habitants ?

Je ne sais pas si c'est l'effet Covid, mais il y a un frémissement important sur l'immobilier. Nous tenons à ce que le bâti ancien soit entretenu et rénové, aussi bien pour des résidences secondaires que pour des résidences principales. D'ailleurs, nous avons de plus en plus de personnes qui investissent dans des maisons pour en faire des gîtes car, pour développer le tourisme, il faut aussi avoir des capacités d'hébergement. Nous travaillons également sur de l'hébergement insolite, avec des chalets plus typiques, pour proposer quelque chose de plus singulier.

Où en êtes-vous du développement de la fibre ?

Nous recevons la 4G. La fibre est programmée pour l'année prochaine. Nous travaillons sur l'assainissement de la commune. C'est quelque chose d'important. Ce qui nous manque, c'est de trouver une zone pour faire des constructions nouvelles, car nous avons une demande forte de terrains à bâtir. ■

>> Francis Cabrel s'engage dans la vidéo de promotion de son village…

Philippe Marsac, maire d'Astaffort (Lot-et-Garonne) :

« On ressent un dynamisme et une reprise de l'activité commerciale dans nos bourgs. »

Afin d'inciter un ou deux médecins à venir s'installer à Astaffort, cette commune de 2000 habitants, située dans le Lot-et-Garonne, vient de présenter une vidéo qui vante ses charmes et l'on y découvre la présence de Francis Cabrel… Le chanteur, qui habite à Astaffort, a accepté de contribuer à la promotion de son village. Diffusé sur les réseaux sociaux, ce film met aussi en valeur l'équipe de la maison médicale, la structure en elle-même et la qualité de vie proposée par Astaffort.

L'Hebdo-Bourseplus :

De plus en plus de citadins souhaitent s'installer à la campagne : observez-vous ce phénomène ?

Philippe Marsac :

Effectivement, cette crise de la Covid pousse les gens à venir s'installer dans les villes rurales et c'est une chance pour nos villages qui ont une opportunité de développement. Au niveau de l'immobilier, nous ressentons effectivement un frémissement. Il y a des biens qui étaient en vente depuis longtemps et qui commencent à se vendre. Mais cela reste marginal et l'on ne peut pas dire que ce soit un phénomène de société.

Pour l'instant, votre priorité est de convaincre un médecin de venir s'installer chez vous…

Astaffort est un village de 2000 habitants qui est proche d'Agen, avec son centre hospitalier et ses services d'urgence, mais nous sommes quand même dans un milieu rural proche du Gers. Dans notre maison médicale, nous avions quatre médecins il y a encore un an. Maintenant, nous n'en avons plus que deux, dont un qui va partir à la retraite. Pour couvrir notre bassin de vie, nous avons besoin d'un ou deux médecins de façon assez rapide et nous mettons en œuvre de nombreux moyens pour inciter un médecin à venir s'installer chez nous. Nous avons fait une vidéo avec la complicité de Francis Cabrel, qui habite à Astaffort. Il a accepté de s'associer à notre film, qui permet de nous faire connaître dans cette catégorie des villages qui cherchent des médecins. Mais ce n'est pas propre à Astaffort, puisque cela concerne tout notre bassin de vie.

Quelles sont les autres difficultés que vous pouvez rencontrer, notamment sur la fibre optique ou les commerces locaux ?

Le déploiement de la fibre se passe tout à fait correctement. Le centre bourg est connecté depuis peu et l'offre va progressivement se développer jusqu'en 2023. En ce qui concerne les commerces, nous n'avons pas de problèmes. Il y a vraiment un maintien des commerces actuels et l'on ressent un dynamisme et une reprise de l'activité commerciale dans nos bourgs. Nous avons un supermarché, deux boulangeries, trois restaurants, une pharmacie, des coiffeurs… Nous avons donc aussi notre maison médicale, avec une équipe soudée qui rassemble différentes professions, avec un dentiste, un orthophoniste, un kinésithérapeute, une sage-femme, une diététicienne, une psychologue…

Certains maires constatent que ce sont les mêmes personnes qui se plaignent de l'absence de commerces locaux et qui vont tous les week-ends s'approvisionner dans les hypermarchés… La population joue-t-elle davantage le jeu ?

Cela commence à changer. Nous avons un marché avec des producteurs locaux chaque samedi et il prend de plus en plus d'ampleur. C'est vraiment une tendance qui est en train de se confirmer. J'ajoute que la population a joué le jeu dans cette recherche de médecins en mettant la main à la poche, parce que nous avons lancé une souscription qui a permis de rassembler 13 000 € actuellement, afin de faire appel à des chasseurs de têtes pour nous aider à trouver de futurs médecins. Toute la population se mobilise et cela crée du lien. Ce sont des atouts importants pour réussir notre projet. ■

>> Les élus des petites communes face à la complexité administrative.

Alain Villard, maire de Pierre-Châtel (Isère) :

« Nous avons l'esprit constamment occupé par une multitude de petits soucis. »

Les maires des petites communes sont souvent seuls lorsqu'ils doivent remplir des formulaires pour des subventions ou traiter des dossiers administratifs complexes. C'est ce que souligne Alain Villard, maire de Pierre-Châtel, une localité de 1600 habitants située dans le département de l'Isère. L'élu est au courant de tout ce qui se passe dans sa commune et, avec son équipe, il doit aussi traiter tous les dossiers administratifs, notamment les demandes de subventions, tandis que dans les grandes villes les maires disposent de personnel dédié à cela.

L'Hebdo-Bourseplus :

Les maires des grandes communes ont des équipes spécialisées, alors que vous devez gérer seul toute la complexité administrative. Or, vous estimez que les dossiers deviennent de plus en plus techniques…

Alain Villard : Nous sommes une commune de 1600 habitants. Ce n'est ni petit ni gros car, sur les 44 communes de notre communauté, nous sommes la troisième commune. Il faut quand même savoir que, pour une commune de 1600 habitants, nous sommes à peu près à la dix-millième place, ce qui signifie qu'il en a vingt mille qui sont encore plus petites que Pierre-Châtel. Alors, nous avons des écoles, une cantine et des transports, et le maire, largement épaulé par ses adjoints et ses conseillers, doit être au courant de tout : comme l'arbre qui est tombé dans un chemin, l'égout qui est bouché, un toit qui s'est envolé ou l'enfant qui s'est fait mal à l'école... C'est vrai, nous avons l'esprit constamment occupé par une multitude de petits soucis, qui ne sont pas forcément graves mais que nous devons quand même gérer.

Êtes-vous confronté à des dossiers complexes, comme lorsqu'il s'agit de demander une subvention ?

Ce n'est pas tant la complexité des subventions, car il y a des choses qui sont très simples, comme les subventions de l'État ou du département, qui sont très bien structurées et très bien connues. Dans l'Isère, nous avons des règles très précises, le président Jean-Pierre Barbier est à notre écoute et ce n'est pas compliqué. Après, il existe des subventions européennes, avec différents programmes. Il est vrai que nous ne sommes pas forcément au courant de tout ce qui se

passe et il est parfois difficile d'aller chercher des subventions qui nous semblent bien loin. Par exemple, on a construit une station d'épuration, on peut prétendre à des aides, mais pour remplir le dossier, c'est catastrophique. La principale difficulté, c'est qu'administrativement on traite les petites communes comme les grandes, mais ici je n'ai pas de directeur de service technique et je n'ai pas de DGS (Directeur général des services).

N'avez-vous pas des cabinets spécialisés qui vous aideraient dans ce domaine ?

Non. Il y a assez de bureaux d'études dans tous les domaines car, aujourd'hui, dès que l'on a un projet, il faut faire appel à un bureau d'études qui nous coûte cher. Donc, faisons seulement ce qui est obligatoire, mais pas plus.

Cependant, ce mandat vous apporte énormément de plaisir et de satisfaction…

C'est un choix de vie. C'est une question que tous les maires se posent. Il y a la vie sans, c'est-à-dire les plaisirs de la famille, et la vie avec… Après, il y a d'autres satisfactions, comme celle de faire progresser sa commune. Je dis toujours à mes collègues que la meilleure des qualités, dans le monde rural, c'est d'aimer les autres. Si l'on veut rendre service aux autres, on peut être un bon maire et un bon conseiller. Je suis élu depuis 2001 et je vais continuer d'être maire, puisque je suis en liste unique. Mais ma grande satisfaction, c'est quand même d'avoir revitalisé le centre bourg en créant une halle et un marché tous les dimanches, avec des complexes sportifs et des jeux pour enfants. Lorsque des gens visitent notre commune, ils trouvent que c'est extraordinaire et je suis à la fois fier et ravi. ■

>> Le village retrouve vie grâce à sa boulangerie.

Jean-Luc Mucha, maire de Thézac (Lot-et-Garonne) :

« Le circuit très court est favorisé puisque la boulangère va tout faire de A à Z. »

Le village de Thézac vient d'inaugurer sa boulangerie, qui propose des pains bio totalement fabriqués sur place. Cela constitue un événement pour cette cité de 200 habitants qui retrouve son dynamisme grâce à sa boulangerie. C'est aussi l'occasion pour le maire de nous inviter à découvrir « Les Paysanneries », un spectacle estival sur la vie au village il y a plus d'un siècle.

L'Hebdo-Bourseplus :

Que représente un commerce de proximité pour le maire d'un village ?

Jean-Luc Mucha :

D'abord, c'est un facteur économique, mais c'est surtout un facteur de lien social. Cette boulangerie est essentielle. C'est notre premier commerce. Nous sommes une commune de 200 habitants, toutes les maisons sont occupées et, chaque fois qu'une maison est en vente, elle se vend. Donc, nous sommes un village attractif. Mais, pour accompagner ce développement, il faut vraiment avoir un commerce et c'est pour cette raison que nous nous sommes battus pour notre boulangerie. La boulangerie a un beau potentiel. Nous tablons beaucoup sur les communes avoisinantes, qui comptent plusieurs milliers d'habitants car, quand on propose de bons produits, on peut attirer une clientèle qui est prête à faire 10 minutes de voiture.

Va-t-elle se développer en proposant une offre d'épicerie ?

Non, car nous avons développé un marché tous les samedis matin. On se cantonne à cela. La boulangère va également vendre son pain sur les marchés.

Elle a une particularité, c'est une paysanne boulangère. Le circuit très court est favorisé puisque la boulangère va tout faire de A à Z : c'est-à-dire semer, labourer, récolter, moudre, faire le pain et le vendre. C'est vraiment un circuit très court. Donc, c'est du bio, c'est la qualité, et la secrétaire de mairie me dit que c'est très bon !

Parallèlement, afin de développer votre village, vous préparez des animations pour cet été. Quel est le programme ?

Il y a eu le 14 juillet et, comme nous avons un tissu associatif très vivant, nous avons un spectacle, « Les Paysanneries », qui retrace la vie d'un village à la fin du XIXe siècle. Il y a quatre spectacles et il y a chaque fois près de 600 personnes. J'invite vos lecteurs de passage dans la région à venir découvrir ce spectacle, ils ne seront pas déçus ! C'est la population qui est mobilisée pour le spectacle avec une centaine de bénévoles du village et des alentours. ■

>> Un élu se bat depuis des décennies pour faire connaître son magnifique village ! n

Charles Buerch, maire de Bairols (Alpes-Maritimes) :

« Nous ne sommes pas connus et cela me rend assez malheureux. »

Charles Buech, 88 ans, maire de Bairols, est le doyen des maires des Alpes-Maritimes. Cet homme se bat depuis des années pour faire connaître son village, qui est magnifique, mais trop peu visité car les automobilistes doivent faire un détour. Or, il a toujours manqué de moyens financiers pour faire la promotion de Bairols. Toutefois, les choses pourraient changer, puisque la compétence tourisme est maintenant du ressort de la métropole Nice Côte d'Azur et Christian Estrosi a promis à Charles Buerch de l'aider à mettre en avant son village. Le maire souhaite aussi que les visiteurs prennent le temps de s'arrêter à l'auberge, qui est le seul commerce de la commune. Charles Buerch est en pleine forme et, à 88 ans, il vient d'annoncer son intention de se représenter.

L'Hebdo-Bourseplus :

Comment analysez-vous les difficultés que vous avez rencontrées pour développer la fréquentation touristique de votre village ?

Charles Buerch :

D'abord, je voudrais me présenter. J'ai 88 ans et je ne ressens absolument pas mon âge puisqu'au mois d'octobre j'ai fait une marche en montagne de 10 heures et demie avec mon dernier fils. Je ne savais pas que je pouvais encore faire un tel effort ! Ma philosophie est très simple : le moral, c'est ce qui canalise la force et, si vous commencez à monter tout en soufflant, il vaut mieux s'arrêter. Mais je suis en forme, je ne connais pas la retraite et je vais me représenter ! Par ailleurs, j'appartiens à la métropole de Nice Côte d'Azur avec mon ami Christian Estrosi. Pour répondre à votre question, il faut savoir que mon village est millénaire. C'est un site particulier. Quand vous passez dans la vallée pour aller dans des stations comme Isola 2000, les communes sont délimitées à l'origine par les accès des rivières et des milliers de voitures passent exactement à 7 kilomètres de ma commune. Mais, pour aller à Bairols, il faut faire une

ascension sur au moins 7 kilomètres. Nous ne sommes pas connus et cela me rend assez malheureux, parce que nous sommes simplement à 40 minutes de Nice. Même lorsque je téléphone à la préfecture des Alpes-Maritimes, je suis parfois obligé d'épeler lettre par lettre le nom de mon village ! Tout cela me rend triste. Maintenant, il y a un élément qui me donne de l'espoir : il faut savoir que depuis 2017, la compétence tourisme est passée à la métropole. C'est un budget de plusieurs millions et il y a du personnel. Donc, je nourris l'espoir que l'on parle enfin de Bairols. Christian Estrosi a voulu la plus belle métropole de France, avec la mer, le moyen

pays dont je fais partie, et les stations de ski. Il y a beaucoup de choses à faire pour développer la commune. En ce moment j'ai de la chance… Je crois beaucoup au papier et à la presse. J'ai eu la chance d'avoir un très beau papier dans le magazine Femina qui est livré tous les dimanches avec Nice Matin. J'avais écrit à la directrice du magazine, elle a pris en compte ma demande et j'ai eu la chance d'avoir un superbe papier de trois pages en couleurs avec des très belles photos. Et, depuis, nous avons de plus en plus de monde. Le jour de la sortie du magazine, j'ai vu du monde arriver dans ma commune dès 10 heures du matin, c'est quelque chose qui m'a interpellé…

Christian Estrosi va-t-il vous aider à développer la notoriété de Bairols ?

Oui. Je suis élu depuis 1977 et je suis maire depuis 1982. Lorsque j'ai commencé à travailler, le village était en bien mauvais état. Il n'y avait pas beaucoup d'équipements et nous avons tout refait. Aujourd'hui, mon village est une vraie carte postale. J'ai reçu une Marianne d'Or, c'était une belle récompense pour mon travail d'élu, une façon de reconnaître tout le travail que j'ai mené. Je suis un passionné et je sais que Christian Estrosi va m'aider, car il sait que je suis encore un bâtisseur. Nous avons inauguré le 19 octobre dernier une nouvelle mairie qui est magnifique, elle se trouve à l'entrée du village. On a tout pour séduire les gens. Nous avons actuellement une centaine d'habitants, mais ce n'est pas suffisant. Je suis toujours heureux lorsque la salle est pleine quand j'arrive à l'auberge, car je me bats pour tous les habitants et pour le dynamisme de mon village. ■

>> Les objectifs d'un nouveau maire et les raisons de son engagement.

François Dols, maire de Salviac (Lot) :

« Il faut arrêter de nous couper de tous les services publics. »

François Dols commence son premier mandat municipal et il était intéressant de savoir pourquoi ce jeune retraité a décidé de s'engager pour gérer une commune de 1200 habitants. Le nouvel élu, qui était auparavant à la direction d'une banque régionale, a voulu profiter de ses nouvelles disponibilités pour se lancer dans la gestion publique.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous venez d'être élu maire de Salviac : qu'est-ce qui vous a incité à vous lancer en politique ?

François Dols :

Je suis à la retraite depuis deux ans et j'ai maintenant suffisamment de temps pour reprendre une activité. Pour moi, c'est aussi une manière de revenir vers mes racines et mon village natal. Dans ma famille, beaucoup de personnes se sont occupées de la chose publique. On ne fait pas de politique politicienne, parce que nous sommes dans une petite commune, et j'ai donc accepté quand on m'a proposé de m'engager. Ce qui me plaît, c'est que l'on peut faire des choses concrètes et l'on peut très rapidement mesurer l'efficacité de son action. En plus, on peut vraiment être généraliste quand on travaille à l'échelon d'une petite commune. Tout cela prolonge une vie professionnelle dans le monde de la banque. J'ai été passionné par mon métier et, maintenant, on peut faire beaucoup plus de social et de proximité.

Vous n'avez donc pas été refroidi par les plaintes des maires relayées dans la presse…

C'est vrai, on entend beaucoup dire que c'est une fonction difficile, mais j'ai aussi entendu beaucoup de maires qui avaient envie de se représenter, malgré les difficultés. Comme tout le monde, nous avons construit un programme que nous pensons être cohérent et ambitieux. La population nous a largement suivis, mais nous avons aussi expliqué que les promesses seraient respectées en fonction des possibilités financières. Nous avions précisé cela avant la crise du Covid et il est évident que ce que nous venons de vivre peut changer la donne en termes de promesses. Il y a de nouvelles priorités et, peut-être, d'autres choses qui apparaissent comme moins importantes maintenant.

Cette crise incite-t-elle des citadins à venir vivre à la campagne ?

Oui, nous l'observons déjà. Nous avons vu des citadins venir faire du télétravail à la campagne au cours de cette période, que ce soient des résidents secondaires ou des gens qui venaient rejoindre leur famille. Maintenant, j'espère qu'il y aura une suite à tout cela. Je ne suis pas devin, mais je sais que c'est une question importante au niveau national. On peut se dire qu'il y aura une évolution dans notre mode de vie, avec un retour à la campagne, mais il est encore trop tôt pour dire si ce sera durable ou non. Dans notre village, beaucoup de gens se sont aperçus que la proximité se définit maintenant autrement, pas simplement par des routes et des moyens de locomotion, mais aussi par des infrastructures techniques avec du très haut débit. Maintenant, c'est à nous de faire stopper cette hémorragie de tous les services publics. C'est bien beau d'avoir du très haut débit, mais il faut aussi pouvoir vivre dans nos villages, avec des écoles et des commerces. Il faut arrêter de nous couper de tous les services publics. Nous devons avoir des accès à la culture. C'est possible grâce à la communauté de communes. Notre cadre de vie ne doit pas être discriminant. Nous vivons dans un environnement très sympathique et l'on peut travailler sur beaucoup de métiers. Donc, tous les ingrédients sont au rendez-vous pour que nos villages retrouvent de l'attractivité.

Quels sont les exemples d'abandon des services publics que vous avez pu enregistrer ?

Je peux vous citer de nombreux exemples, comme la perte d'une gendarmerie sur un chef-lieu de 1200 habitants : cela peut paraître anecdotique, vu de Paris, mais cela représente quand même huit personnes, des enfants que nous n'avons pas dans nos écoles, des problèmes de sécurité dans notre vie quotidienne… Ensuite, il faut se battre en permanence pour que l'on maintienne des classes à l'école. Nous avions un bureau de poste normal, avec tous les services de base, et nous avons dû le transformer en agence postale. Ce sont les perceptions qui disparaissent aussi… Il faut absolument faire un effort pour maintenir nos écoles et nos collèges. Le département va dans ce sens. On doit également se battre contre la désertification médicale et, même s'il y a un centre de santé qui se crée, il faut être assez performant pour attirer des jeunes médecins et d'autres professions paramédicales. On ne peut pas uniquement capitaliser sur notre douceur de vie, il faut avoir une autre attractivité. Il doit y avoir une incitation publique pour nous permettre de développer des emplois, sécuriser nos écoles et développer les échanges économiques. Il y a un point important que l'on a pu observer au cours de ces derniers mois, c'est l'appétence de nos concitoyens pour les circuits courts, ce qui permet de faire travailler davantage les producteurs locaux. Quand je discute avec les commerçants du village, on observe qu'il y a une réelle volonté de consommer des produits locaux et de qualité. ■

>> Gros plan sur l'agression subie par un maire rural.

propos recueillis par **Yannick Urrien**

Philippe Becheau, maire de Saint-Philippe-d'Aiguille (Gironde) :

« Je suis extrêmement pessimiste sur l'évolution de la société. »

Philippe Becheau, maire de Saint-Philippe-d'Aiguille, une commune de 418 habitants située dans le département de la Gironde, a été agressé un mardi soir d'août alors qu'il avait été appelé pour faire cesser les nuisances d'un groupe bruyant de jeunes qui jouaient à la pétanque. Il leur a demandé de baisser le volume de la musique. Un individu l'a agressé verbalement, puis physiquement, et son téléphone portable a même été cassé. Le Premier ministre, Jean Castex, a apporté son soutien à l'élu. Philippe Becheau répond aux questions de L'Hebdo-Bourseplus.

L'Hebdo-Bourseplus :

On a le sentiment que les communes rurales ne sont plus épargnées par les phénomènes de violence que l'on connaît dans les grandes villes. Qu'en pensez-vous ?

Philippe Becheau :

Heureusement, cela n'arrive pas tous les jours, mais nous avons de plus en plus d'incivilités et de refus de l'autorité. On nous a mis les conciliateurs de la République pour les petites incivilités et les problèmes entre voisins, mais il est vrai que la situation s'aggrave depuis pas mal de temps. C'est le début de mon deuxième mandat et, pour vous donner un exemple, ma première rentrée scolaire a été extrêmement surprenante car nous avions des incivilités d'enfants en primaire sur le parking de l'école et parfois même des agressions d'enfants de CE1 ou de CE2 ! Cela m'amène à dire qu'il n'y a plus d'instruction civique, comme apprendre à respecter les élus. En plus, toute la jeunesse ne va plus au service national, donc on ne sait plus qui ils sont. Ils n'ont pas eu de rapport à l'autorité. Tout cela fait que certaines personnes sont n'importe où à n'importe quelle heure, sans comprendre que nous sommes tous différents mais que nous devons vivre ensemble. Donc, à partir d'une certaine heure, il faut baisser la musique, arrêter de jouer à la pétanque, ne plus passer la tondeuse… Tout cela crée des tensions. Vous évoquez les grandes villes, or il faut comprendre que nous avons exactement les mêmes fonctions que les maires des grandes villes. J'ai exactement les mêmes fonctions que Madame Hidalgo, mais elle a des services dans tous les sens, des services sociaux, une police municipale... Elle peut déléguer des responsabilités à différents services, alors que nous ne pouvons pas le faire. Je suis le gendarme, l'assistante sociale... Je dois tout savoir et je dois tout faire. Quand il y a une coupure d'électricité, c'est le maire qui doit y aller… Maintenant, nous avons des gens qui se moquent des élus ou qui se moquent des gendarmes et, quand vous leur faites une réflexion, ils se vexent. Il y a l'alcool et la drogue qui sont de véritables fléaux. Si vous regardez notre zone géographique, toute la Dordogne, nous sommes en zone prioritaire où nous devons avoir des forces de l'ordre conséquentes pour pouvoir faire des patrouilles. Je vois le trafic de drogue sur Castillon, cela se remarque dans des carrefours. C'est un phénomène qui me fait peur, parce qu'il n'y a plus de respect et de bien vivre ensemble. Les gens ne respectent plus rien. Nous avons des services de poubelles extraordinaires, mais les gens mettent leurs ordures dans les caniveaux… Le pire, ce sont les emballages de McDonald's qui sont jetés par les fenêtres ! Tout cela énerve la population. Sur 230 électeurs, j'ai à peu près 50 électeurs RN. Au prochain coup, j'en aurai certainement 150, parce que les habitants ne supportent plus toutes ces incivilités. Ils en ont ras le bol. Dans un village, toucher au maire, c'est toucher au chef de tribu, en quelque sorte et ils ne supportent plus la moindre impunité. Parmi les élus qui ont été agressés au cours du mois d'août, il y a un monsieur de 70 ans qui s'est fait taper par derrière et l'agresseur a eu simplement un rappel à la loi. En ce qui me concerne, je ne laisserai pas passer l'affaire. Je ne sais pas ce que va prendre mon agresseur. Il va sans doute prendre cher parce que j'ai accepté la médiatisation de cette affaire, notamment par des parlementaires, mais il faut que la justice montre qu'il n'y a plus d'impunité. Les forces de l'ordre font un travail admirable pour retrouver le coupable, mais si le lendemain la personne a simplement un rappel à la loi, ce n'est pas possible… J'ai 58 ans et j'ai des enfants qui ont très bien réussi, ils donnent du temps à la Nation en nous protégeant de tous les problèmes internationaux liés au terrorisme. Chaque fois qu'ils partent, j'en suis malade. Dans ma famille, on travaille beaucoup, et puis il y a des gens qui viennent nous détruire psychologiquement. Je suis détruit psychologiquement. Sur le plan physique, cela va, mais psychologiquement c'est extrêmement compliqué. Je suis quelqu'un de fort, mais je ne pensais pas être aussi atteint...

Vous évoquez l'abandon du service national : on peut aussi ajouter la perte des valeurs, les ricanements et le dénigrement généralisés dans les médias, les politiques nationaux qui ne donnent pas toujours le bon exemple…

Quand je suis devenu maire, je me suis occupé de l'école publique de mon village. J'ai des instituteurs qui travaillent beaucoup, mais j'ai été extrêmement surpris de la façon dont les choses se passaient plus haut, à Paris, et aussi de la défaillance des parents. Mes instituteurs sont des gens valables, ils aiment leur métier, mais il y a le problème de l'enfant roi et de l'abandon des parents. Les enfants sont devant la télévision ou les jeux vidéo et, toute la journée, à partir de cinq ans, ils tuent des gens dans leurs jeux vidéo… Il ne faudra pas être surpris si, demain, ces gamins font comme dans les jeux vidéo en tapant les gens dans les rues ! Je suis extrêmement pessimiste sur l'évolution de la société. Je suis viticulteur, l'écologie c'est très bien, mais on entend des absurdités techniques sur les produits phyto dans les médias et la population se ligue contre nous. J'ai un administré qui, un jour, m'a dit : « Je t'interdis de traiter - donc de travailler - parce que je n'ai pas envie d'entendre ta machine et de sentir tes produits. » Je lui ai expliqué qu'il ne savait pas ce que je faisais et que je respectais la loi, puisqu'il y a des règles très précises. Donc, on en arrive à des absurdités. Souvent, les journalistes donnent de mauvaises informations. Je prends l'exemple des produits phyto parce que c'est un domaine que je connais très bien : on n'entend que bêtises à ce sujet à la télévision ! On nous parle du bio à longueur de temps, c'est très bien, mais pour le mildiou nous n'avons que le cuivre. Or, c'est un métal lourd qui reste dans les sols et c'est extrêmement polluant. Pas un journaliste ne va dire que depuis 2007, la Commission européenne souhaite interdire le cuivre comme le glyphosate. Mais ce n'est pas le glyphosate qui est dangereux, ce sont les adjuvants ! C'est là qu'il y a de la désinformation. Donc, on ne va jamais dans le fond.

Qu'allez-vous faire maintenant ?

J'ai dit à de nombreux parlementaires que j'avais bien l'intention de partir au combat. Il y a de plus en plus d'agressions et l'on se demande où va notre société. Il est nécessaire de partir en croisade. Autour de moi, les habitants sont effondrés. Il faut changer la société, il faut cesser cette dérive, sinon cela va être une catastrophe. Je vois encore de nombreux rassemblements avec des gens sans masque. Les gens sont complètement fous ! Il suffirait de faire un effort pendant quelques semaines. Avec le service national, nous aurions au moins une photographie de la société. Je sais que cela peut coûter cher, mais il est nécessaire que nos enfants comprennent ce que signifie vivre en société et ce qu'est l'autorité. Je pense qu'avec les militaires, les gens ne se comporteraient pas de la même manière. ■

>> Maire de l'une des plus petites communes de France… propos recueillis par **Yannick Urrien**

Jean Sevenier, maire de Majastres (Alpes-de-Haute-Provence) :

« On comprend très vite que nous ne sommes pas très importants. »

Majastres, située dans les Alpes-de-Haute-Provence, est la troisième plus petite commune de France. Son maire, Jean Sevenier, a l'habitude de dire qu'il a pour fonction d'être « le papa de tout le monde ». Cet ancien artisan a rénové complètement son village au cours de son précédent mandat et il vient d'être réélu. Il a encore quelques projets mais, pour cela, il faut toujours aller chercher les subventions. Son problème : la paperasserie permanente de l'administration.

L'Hebdo-Bourseplus :

Vous êtes le maire d'une commune qui compte 19 électeurs et vous vous positionnez comme un chef de famille en quelque sorte…

Jean Sevenier :

Oui, c'est exactement ce que j'ai dit dans la presse locale. On doit régler les conflits du quotidien, on doit faire des réunions avec tout le monde, on essaie de se parler et on arrange tout entre nous.

Comment les choses se passent-elles sur le plan budgétaire ?

Le budget vient de prendre un gros coup avec l'enfouissement des réseaux, l'assainissement et la création d'une station d'épuration. Nous avons fait de gros travaux grâce aux subventions. Maintenant, ce qui me chagrine, c'est que c'est l'agglomération qui prend la compétence et, si nous avions su cela plus tôt, c'est elle qui aurait pris le crédit... Or, nous avons dû effectuer tous ces travaux avec nos deniers. Nous ne sommes pas sur la paille, mais ce n'est pas loin. Les revenus de la commune ne sont pas très importants, puisque nous avons deux bergers qui nous louent nos grandes montagnes. C'est tout.

À votre échelle, devez-vous respecter le formalisme classique d'un conseil municipal ?

Nous notons simplement le sujet que nous abordons lors du conseil municipal et, ensuite, les résultats du vote. Ici, on n'a pas besoin de faire des conférences préparatoires… Bien entendu, j'évoque les projets avec les conseillers et les gens du village et, en expliquant les choses, généralement tout le monde est d'accord. J'essaie d'expliquer ce que nous faisons, mais je répète souvent que ce n'est pas à notre échelle que nous allons influencer les lois. On peut parfois ramener sa fraise, mais on comprend très vite que nous ne sommes pas très importants.

Pourtant, vous vous plaignez quand même de la paperasserie…

J'ai travaillé pendant 45 ans dans l'artisanat et je sais ce que c'est que de travailler avec un budget. Mais, en tant que maire, on ne peut pas faire ce que l'on veut. On appartient quand même à l'État, donc nos moyens sont limités. Vous savez, ce village était une ruine et je suis arrivé à le redresser. Je regrette de ne pas avoir fait de photos lorsque j'ai été élu, mais les gens comprennent bien toute cette évolution. Maintenant, c'est quand même assez pénible d'être maire d'un petit village, mais la logique est que je poursuive mon action et, lorsque tout sera bien aménagé, nous serons plutôt bien dans notre village. Donc, si je suis reparti, c'est parce que je veux finir ce que j'ai commencé. ■

L'Hebdo Bourseplus® est édité par
Le Nouveau **Quotidien de Paris**
SAS au capital de 450 000 € - RCS Evreux : 398 907 204
Activité 5813Z - Editions de journaux
Locataire-gérant de *Le Quotidien de Paris Editions SA*
au capital de 1 693 405,12 €
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
PDG : Nicolas Miguet - Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
PDG : Nicolas Miguet
Principal associé : NM et Associés SA
société cotée sur le marché libre d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010500363 - Mnémonique : MLNMA
Directeur de la publication : Nicolas MIGUET
Dir. de la rédaction, Rédacteur en chef : Nicolas MIGUET
Impression : La Galiote-Prenant (94)
Distribution : M.L.P.
Dépôt légal à parution
Commission paritaire CPPAP : 0524 K 80317
Service abonnements :
SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
Service abonnements
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton
Tél. abonnements : 01 44 29 64 64
e-mail (en minuscules) : abo@gnm-sa.fr
Les coordonnées de nos abonnés ne sont jamais cédées à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.
La consultation de nos publications sur le site **www.bourse.fr** est un service gratuit réservé à usage exclusif et privé de nos abonnés qui peut être suspendu à tout moment.
« Conformément aux dispositions de l'article 329-5 du Règlement général de l'AMF, les lecteurs sont invités à consulter le site www.bourse.fr (rubrique « Mentions légales ») pour toute information relative aux conflits d'intérêts de l'éditeur, et notamment la liste des titres détenus dans le cadre de leur portefeuille de placement des sociétés QPE SA et NMA SA ».

Oui ATTENTION : tarif 2021 exceptionnellement maintenu jusqu'au 13 février 2022 *je désire profiter de l'offre :* **L'Hebdo Bourseplus®**

❒ 6 mois, 26 numéros 108 € ~~112 €~~
❒ 1 an, 48 numéros 192 € ~~199 €~~
❒ 2 ans, 96 numéros 355 € ~~369 €~~
❒ 3 ans, 144 numéros 518 € ~~545 €~~ (tarif réduit)

OFFRE A DUREE LIBRE
❒ prélèvement de 20 €/ mois
(joindre un RIB)

❒ *et j'en profite pour faire un essai à* La Bourse

❒ 6 semaines 216 € ~~221 €~~
❒ 6 mois, 26 numéros 799 € ~~819 €~~
❒ 1 an, 52 numéros 1249 € ~~1269 €~~

Tarif France métropolitaine
valable jusqu'au 31/12/2022

**L'Hebdo Bourse Plus sort un numéro double fin juillet et ne paraît pas en août. La Lettre La Bourse paraît chaque semaine y-compris en août.*

Total de mes abonnements et livres : . . . . . .
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postal : _____
Téléphone : _____
email* : @
* adresse email obligatoire pour la consultation sur internet, même pour un réabonnement.

Bulletin complet à photocopier ou à découper et à renvoyer à : H-B+ 28/01/2022
SAS LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS
91, rue du Moulin de la Tour Grise
27130 Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

Fait à : _____
Le : _____

Je joins mon règlement par :
❒ Chèque (à l'ordre de NQP SAS)
❒ CB numéro : . . . . / . . . . / . . . . / . . . .
validité : . . / . .
3 derniers chiffres au dos de votre CB : . . .

Signature :

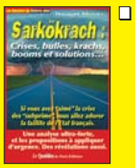
❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Sarkokrach** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Bourse : les secrets des "pros"** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Les Banksters attaquent !** au prix de 14,90 € l'unité

❒ Je commande . . . exemplaire(s) de **Le trou noir** au prix de 14,90 € l'unité

❒ **Je désire profiter de l'offre**
4 livres pour 49,90 €
port compris

Parrainer Nicolas Miguet, c'est maintenant qu'il faut le faire

Comment bien remplir votre formulaire de parrainage

Votre Nom

Vos coordonnées

Le candidat que vous choisissez de présenter

Votre Mandat
Maire
Maire délégué d'une commune associée
Conseiller Général
Député,
etc.

Commune
N'oubliez pas de préciser le numéro INSEE de votre commune

Signature et cachet de la Mairie obligatoires

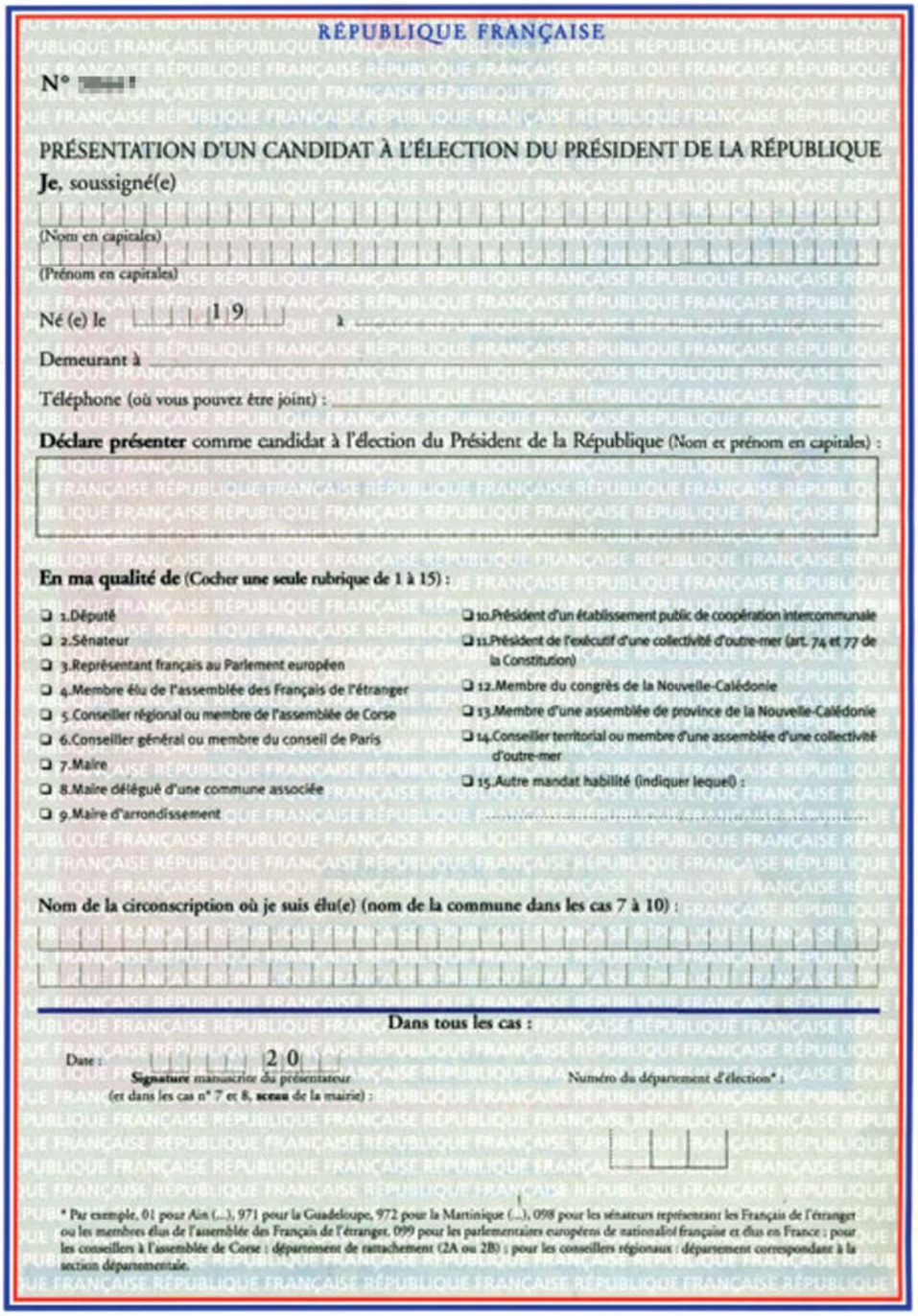

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° [redacted]

PRÉSENTATION D'UN CANDIDAT À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Je, soussigné(e)

(Nom en capitales)

(Prénom en capitales)

Né (e) le 1 9 à

Demeurant à

Téléphone (où vous pouvez être joint) :

Déclare présenter comme candidat à l'élection du Président de la République (Nom et prénom en capitales) :

En ma qualité de (Cocher une seule rubrique de 1 à 15) :

- ❑ 1.Député
- ❑ 2.Sénateur
- ❑ 3.Représentant français au Parlement européen
- ❑ 4.Membre élu de l'assemblée des Français de l'étranger
- ❑ 5.Conseiller régional ou membre de l'assemblée de Corse
- ❑ 6.Conseiller général ou membre du conseil de Paris
- ❑ 7.Maire
- ❑ 8.Maire délégué d'une commune associée
- ❑ 9.Maire d'arrondissement
- ❑ 10.Président d'un établissement public de coopération intercommunale
- ❑ 11.Président de l'exécutif d'une collectivité d'outre-mer (art. 74 et 77 de la Constitution)
- ❑ 12.Membre du congrès de la Nouvelle-Calédonie
- ❑ 13.Membre d'une assemblée de province de la Nouvelle-Calédonie
- ❑ 14.Conseiller territorial ou membre d'une assemblée d'une collectivité d'outre-mer
- ❑ 15.Autre mandat habilité (indiquer lequel) :

Nom de la circonscription où je suis élu(e) (nom de la commune dans les cas 7 à 10) :

Dans tous les cas :

Date : 2 0

Signature manuscrite du présentateur (et dans les cas n° 7 et 8, **sceau** de la mairie) :

Numéro du département d'élection* :

* Par exemple, 01 pour Ain (...), 971 pour la Guadeloupe, 972 pour la Martinique (...), 098 pour les sénateurs représentant les Français de l'étranger ou les membres élus de l'assemblée des Français de l'étranger, 099 pour les parlementaires européens de nationalité française et élus en France ; pour les conseillers à l'assemblée de Corse : département de rattachement (2A ou 2B) ; pour les conseillers régionaux : département correspondant à la section départementale.

Bulletin de parrainage à retourner au Conseil constitutionnel : 2, rue de Montpensier, 75001 PARIS